

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteur : A. E. AUBRY

Editeur-Propriétaire : LEGER BROUSSEAU

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

Le Spiritisme.

(1er article.—Voir les nos des 19, 22 et 26 juin.)

Une prétention assurément bien singulière de la secte spirite, c'est de vouloir se concilier avec le catholicisme. Elle a cela de commun, du reste, avec la plupart des hérésies, qui, dans leurs commencements du moins, se gardaient bien de rompre en visière avec l'Eglise, et faisaient tous leurs efforts pour se couvrir du manteau d'une hypocrisie orthodoxe. Cette prétention de la religion nouvelle ne lui fait sans doute pas honneur, mais elle ne manque pas d'habileté; elle sait très bien que c'est un bon moyen pour séduire les simples; elle attire par sa nouveauté et son étrangeté les esprits aventureux et dévoyés, et par ses dehors de catholicisme elle effraie moins ceux qui veulent rester fidèles à la religion de leurs pères. Un spirite fervent, qui voit dans sa secte le salut du monde, un ancien vice-consul de France, M. le docteur Grand, a publié une brochure « destinée, dit-il, à montrer que la religion, loin d'avoir à perdre, a tout à gagner à la propagation du Spiritisme » (1). Voyons donc ce qu'il faut penser de cet accord prétendu entre le catholicisme et la nouvelle école.

Un des points fondamentaux du catholicisme, c'est qu'il est la seule religion véritable. Il ne dit pas, sans doute, que la bonne foi soit inutile pour le salut à ceux qui sont hors de son sein, mais il enseigne que toutes les autres religions prises en elles-mêmes sont fausses; il condamne l'indifférence doctrinale, c'est à dire cette erreur d'après laquelle les religions les plus opposées et les plus contradictoires sont bonnes et salutaires. Or, cette erreur, le Spiritisme l'enseigne et la propage. Dans un petit livre intitulé : *Le Spiritisme à sa plus simple expression*, et destiné à en populariser les doctrines et les pratiques, l'auteur, M. Allan Kardec, s'exprime ainsi : « Comme croyance, le Spiritisme est également de toutes les religions (2). » « Priez chacun selon vos convictions et le mode que vous croyez le plus convenable, car la forme n'est rien, la pensée est tout (3). » Ailleurs, M. Allan Kardec fait ainsi parler ses esprits : « Ne demandez pas s'il y a une forme d'adoration plus convenable qu'une autre, car ce serait demander s'il est plus agréable à Dieu d'être adoré dans une langue plutôt que dans une autre (4). »

M. le docteur Grand, que distingue la ferveur de son spiritisme, a, comme M. Allan Kardec, à son service un esprit familier qui n'est rien moins que le père du stoïcisme, Zénon lui-même; et c'est lui qui calme les scrupules de M. le vice-consul et lui délivre des brevets de catholicisme. « Je venais de lire, écrit-il, un livre plein de faits intéressants, mais orné de réflexions peu orthodoxes. Mon esprit familier, consulté à ce sujet, répond : Ne te préoccupe pas des doctrines; examine les faits, et bénis le Seigneur, qui permet de tels miracles pour votre amélioration » (5). Dans une autre circonstance, il apaise ainsi une inquiétude de son disciple : « Non, mon fils, non, tu n'es pas hérétique... Es-tu parfaitement d'accord avec l'Eglise sur toutes les vérités qui te raffermissent dans le bien, qui augmentent dans ton âme l'amour de Dieu et le dévouement à tes frères ?—Oui.—Eh bien ! tu es catholique (6). » Le zèle de ce bon Zénon pour la pureté et l'intégrité doctrinale du catholicisme est véritablement admirable. C'est lui qui a donné aussi cet enseignement parfaitement conforme à ceux que donnent les Esprits de M. Allan Kardec : « Unissez-vous par le cœur (dans le culte et la prière); la forme n'est que peu de chose aux yeux de Dieu (7). » Ainsi, que l'on assiste au saint sacrifice de la messe avec les catholiques, ou à la cène avec les protestants, peu importe.

Il est donc parfaitement évident que le Spiritisme enseigne l'indifférence doctrinale des religions, en ce sens que toutes sont bonnes et mènent au ciel, et qu'il s'agit de la même un des dogmes les plus vains du catholicisme. Passons maintenant en revue quelques vérités particulières. Parmi les enseignements du catholicisme, il en est peu qui n'aient été plus ou moins explicitement attaqués ou révoqués en doute dans telle ou telle révélation spirite; mais je ne veux donner ici que ce qui est généralement admis dans la secte, afin qu'on ne m'accuse pas de m'appuyer sur des opinions individuelles.

Toutes les vérités qui regardent les destinées de l'homme dans l'autre vie sont, de l'aveu de tout le monde, de la plus haute importance, et ce sont celles qui ont sur sa conduite l'influence la plus décisive. Or, presque tous les enseignements du catholicisme à cet égard sont niés par le Spiritisme. Le catholicisme enseigne l'éternité des peines; le Spiritisme la nie. Le catholicisme enseigne la résurrection des corps; le Spiritisme la nie. Le catholicisme enseigne que cette vie est la seule épreuve donnée à l'homme pour travailler à atteindre ses destinées éternelles; le Spiritisme le nie. Le catholicisme enseigne que les peines de l'autre vie ne sont pas seulement morales, mais physiques; le Spiritisme le nie. Je le demande maintenant au plus simple bon sens, est-il possible d'imaginer une opposition plus radicale, et peut-on être à la fois spirite et catholique ?

Jetons encore un regard rapide sur d'autres vérités. Les Saintes-Ecritures nous enseignent l'unité originelle de l'espèce humaine, c'est-à-dire que tous les hommes viennent d'un même père et forment littéralement une seule famille. Ecoutez l'enseignement des Esprits : L'espèce humaine a-t-elle commencé par un seul homme ?—Non ; celui que vous appelez Adam ne fut ni le premier ni le seul qui peupla la terre (8). On le voit, le Spiritisme n'est pas plus d'accord avec le christianisme sur l'origine de l'homme que sur ses destinées. Il ne l'est pas davantage sur sa nature et sa constitution. Nous avons vu, en effet, qu'il détruit l'idée vraie de la nature et de la personnalité humaine : ajoutons qu'en opposition formelle avec la doctrine catholique, qui n'admet dans l'homme que deux substances, l'âme et le corps, le Spiritisme en admet trois, l'âme, le corps et le *perisprit*, espèce d'être amphibie, moitié matière, moitié esprit. Le catholicisme enseigne l'indissolubilité du mariage, et cela d'après les paroles formelles de Jésus-Christ; le Spiritisme assure que cette indissolubilité « est une loi humaine très contraire à la foi de la nature. » L'Eglise approuve et encourage les ordres religieux contemplatifs, écoutez ce qu'en pense le Spiritisme :

« Que penser des hommes qui vivent dans la réclusion absolue pour fuir le contact pernicieux du monde ? Double égoïsme. Mais si cette retraite a pour but une expiation en s'imposant (sic) une privation pénible, n'est-elle pas méritoire ? Faire plus de bien qu'on n'a fait de mal, c'est la meilleure expiation. En évitant un mal (sic), il tombe dans un autre, puisqu'il oublie la loi d'amour et de charité (10). »

La langue française n'est pas plus respectée ici que la logique et la vérité. Mais peut-être était-ce un Esprit anglais ou allemand qui répondait, et l'interrogateur lui-même aura été influencé par lui.

L'autorité de l'Eglise est dans un sens vrai et au point de vue pratique, la plus importante des vérités catholiques, par cette raison bien simple que c'est elle qui maintient et conserve les autres dans leur pureté et leur intégrité, en les préservant des atteintes de l'esprit humain et de sa terrible puissance d'erreur. Sans doute les dogmes qui regardent l'existence, la nature et les actes de la Divinité, sont plus élevés, plus sublimes et plus importants en eux-mêmes; mais celui dont nous parlons est le dogme conservateur par excellence. Aussi, toutes les hérésies, même celles qui prétendaient le respecter, ont-elles fini par l'attaquer. Le Spiritisme n'avait garde d'y manquer. Il l'attaque non-seulement en méprisant les prescriptions ecclésiastiques qui défendent l'évocation des Esprits, mais encore d'une manière formelle et doctrinale. « Mon fils, tranquillise-toi. L'hérésie ne consiste point à ne pas être exactement au même point de vue que l'Eglise. Qui dit hérésie dit révolte. Tu n'es pas hérétique si tu entends vivre et mourir dans ta religion, si tu la pratiques comme si tout était vrai, si tu t'inclines avec respect devant son autorité, et si tu renfermes au fond de ton cœur les dissentiments secondaires que ta raison y a mis (11). » Zénon n'est ici qu'un hypocrite, qui n'est pas même habile. Rendons-lui, toutefois, cette justice; ailleurs, il jette le masque et parle à peu près franchement. « Remarque bien, dit-il à son disciple, que le principe d'autorité, une des bases fondamentales du catholicisme, perd actuellement de son importance. Les miracles révélateurs se renouvellent tous les jours (et peuplent les maisons de fous, aurait-il pu ajouter); les conseils qui te sont ainsi adressés ont, eux aussi leur caractère d'autorité et de grandeur. Avant de communiquer avec nous, il était de ton devoir strict de l'incliner en tout et pour tout devant l'autorité de l'Eglise, sous peine de voir sortir autant de sectes religieuses qu'il existe d'individus. Actuellement, ce n'est pas ta raison seule qui parle, ce sont des Esprits épurés, ce sont des Esprits rapprochés de Dieu (12). »

L'autorité des Esprits doit donc substituer à l'autorité de l'Eglise, le Spiritisme au catholicisme, à moins que celui-ci ne consente à se laisser transformer. Nous avons déjà dit quelque chose des prétentions de la nouvelle secte; elles sont sans bornes. Ecoutez : « Il

s'opère en ce moment une révolution mystérieuse, qui nécessairement, et dans un avenir rapproché, influera sur les enseignements de l'Eglise; nos voix seront entendues... Le Spiritisme commence à peine, et dans quelques années il aura métamorphosé le monde (13). » M. Allan Kardec s'exprime à cet égard avec une franchise qui va jusqu'à la crédulité : « La terre étant arrivée au temps marqué pour devenir un séjour de bonheur et de paix, Dieu ne veut pas que les mauvais Esprits incarnés continuent d'y porter le trouble et le préjudice des bons; c'est pourquoi ils devront disparaître. » Avis à ceux qui ne sont pas spirites et qui sont sans doute ces mauvais Esprits incarnés qui devront disparaître. Le scribe des Esprits révélateurs ajoute : « Tandis que la *génération proscrite va disparaître rapidement*, une nouvelle génération s'élève dont la croyance sera fondée sur le Spiritisme chrétien (14). » Je prie le nouveau prophète de me permettre une petite question : Les quarante fous spirites, qui se trouvent dans une seule maison d'aliénés, font-ils partie de la génération nouvelle annoncée, et tous ceux qui la composeront seront-ils dans les mêmes conditions ?

Nous avons dit que le Spiritisme consentait toutefois à laisser vivre le christianisme, pourvu que celui-ci consentit à se laisser transformer et expliquer. C'est M. le docteur Grand qui s'est spécialement chargé de cette tâche. Donnons à nos lecteurs quelque échantillon de ces explications et des transformations qu'il lui impose pour lui rendre la vie.

Voici, dit M. l'ancien vice-consul de France, la dictée que m'a faite mon Esprit familier sur l'Eucharistie et la Trinité.

« Le mystère de l'Eucharistie, le plus ineffable de tous, se présente aux chrétiens avec un caractère si obscur, si inexplicable, que pour demeurer fidèles, ils doivent se réfugier tout entiers dans la foi... Eh bien ! le Spiritisme, avec son flambeau, dissipe ces ténèbres. »

« Nous l'avons appris que les Esprits élevés jouissent d'un étonnant privilège celui d'être à la même heure en plusieurs endroits différents... Nous avons appelé rayonnement cette merveilleuse propriété d'ubiquité, apéranage exclusif des Esprits purs... Eh bien ! étant admis en sa qualité de pur Esprit, le Christ rayonne partout, on conçoit comment il répond chaque jour aux innombrables évocations de ses ministres... *Enveloppé dans le pain et le vin eucharistiques* comme nos âmes dans nos organes, il y est réellement et positivement incorporé (15). »

Premièrement, il n'est nullement nécessaire d'être spirite pour imaginer ce système, cette espèce d'incarnation; c'est une erreur connue et réfutée en théologie. Secondement, dire que le pain et le vin demeurent dans l'Eucharistie, c'est une hérésie condamnée plusieurs fois par l'Eglise, et notamment par le Concile de Trente (sess. XIII, can. 2) ; il suffisait, du reste, à M. le vice-consul de relire son catholicisme. Mais passons à la Trinité.

C'est encore le rayonnement, dit-il, qui vous expliquera le mystère de la sainte Trinité... « Tout ce qui émane de la Divinité ne peut être qu'infini. Une émanation divine rayonne en qualité de Dieu le Père, esprit infiniment pur, infiniment puissant comme le Père; une autre émanation également pure, également puissante, rayonne en qualité de Saint-Esprit... Telle est la sainte Trinité (16). » *Risum teneatis amici !*

Nous avons enfin un dernier moyen de connaître si le Spiritisme peut s'allier avec le catholicisme, et si l'un peut appartenir à l'un et à l'autre; c'est la pensée même du catholicisme et de l'Eglise à cet égard. Nous lisons déjà dans l'Ancien-Testament que Dieu défend qu'il y ait quelqu'un parmi son peuple qui demande la vérité aux morts et qu'il a cette pratique en abomination ; *Non invenitur in te qui... quærat à mortuis veritatem... hæc abominatur Dominus* (17). L'Eglise dans plusieurs Conciles, par exemple à Laodicée (en 366), à Rome (en 692 et 721), a condamné le commerce avec les morts comme superstitieux et plein de danger; plusieurs Papes, et notamment Sixte V, l'ont fait également. Dans ces derniers temps, à propos même des pratiques magiques et spirites, l'Eglise a renouvelé les défenses déjà faites. Les Evêques d'Orléans, de Viviers, d'Autun, de Québec, de Rouen, de Poitiers, de Cambrai, de Rennes, d'Albi, de Marseille, etc., etc., ont fait entendre leurs voix pleines d'autorité et de raison. Rome elle-même a parlé, et a proscrit le magnétisme et tout ce qui s'y rattache; elle appelle toutes ces superstitions modernes, *deceptio omnium illicita, et hæreticalis* (18). La

(13) *Ibid.*, p. 60, 67, (14) *Le Spiritisme à sa plus simple expression*, pag. 25, 26.

(15) *Lettre d'un Catholique sur le Spiritisme*, p. 84, 85.

(16) *Ibid.*, p. 86.

(17) *Deuter. XVIII*, 11.

(18) *Epist. encycl. S. Rom. Inquisit.*, 30 juillet 1856.

(19) *Ibid.*, p. 60, 67, (20) *Le Spiritisme à sa plus simple expression*, pag. 25, 26.

(21) *Lettre d'un Catholique sur le Spiritisme*, p. 84, 85.

(22) *Ibid.*, p. 86.

(23) *Deuter. XVIII*, 11.

(24) *Epist. encycl. S. Rom. Inquisit.*, 30 juillet 1856.

(25) *Lettre d'un Catholique sur le Spiritisme*, p. 84, 85.

(26) *Ibid.*, p. 86.

(27) *Deuter. XVIII*, 11.

(28) *Epist. encycl. S. Rom. Inquisit.*, 30 juillet 1856.

pensée de l'Eglise ne peut donc être douteuse pour personne.

Résumons maintenant notre appréciation du Spiritisme. Nous avons vu qu'il n'est point du tout un fait isolé dans l'histoire, mais qu'au contraire, de l'aveu même de ses docteurs, il se rattache de la manière la moins équivoque à tous ces faits merveilleux constatés à travers les siècles depuis les magiciens de Pharaon, et attribués généralement aux démons : il est une des phases de l'action directe ou indirecte, immédiate ou médiante de Satan sur le monde et l'humanité. Nous avons établi en second lieu qu'il manque totalement de valeur logique, c'est-à-dire que les moyens de communication, de manifestation de ses doctrines, ne méritent absolument aucune confiance, attendu que, de l'aveu même de ses chefs, on ne peut constater l'identité, et encore moins la véracité des Esprits, et que puisqu'ils mentent impudemment, ce serait folie de faire aucun fond sur leurs révélations. Nous avons en troisième lieu montré la fausseté radicale de son principe, de sa base, la réincarnation, qui est la destruction de l'idée vraie de la nature et de la personnalité humaine; et par conséquent le Spiritisme est faux au point de vue philosophique comme au point de vue logique. Enfin, nous venons de voir que toute alliance entre lui et le christianisme est absolument impossible, attendu qu'ils sont la négation l'un de l'autre.

Est-il besoin maintenant d'ajouter qu'il porte avec lui de terribles dangers, et que les malheurs dont il nous menace seraient incalculables, s'il continuait à se propager comme il l'a fait jusqu'ici. Les dangers religieux sont manifestes, d'après ce que nous venons de dire. Au point de vue purement humain, ils ne sont pas moins évidents, et les faits le proclament assez haut. Dans un rapport sur le Spiritisme considéré comme cause de folie, la dernière à la Société des Etudes médicales de Lyon, le docteur Barlet s'exprime ainsi : « L'influence de la prétendue doctrine spirite sur la folie est aujourd'hui bien démontrée par la science. Les observations qui l'établissent se comptent par milliers. Il nous semble hors de doute que le Spiritisme peut prendre place au rang des causes les plus fréquentes d'aliénation mentale. » Une autorité plus haute, un Evêque du Canada, Mgr de Québec, nous donne aussi, dans une remarquable instruction pastorale, les conseils de la raison et de l'expérience. Le manque d'espace nous oblige à ne citer que quelques lignes : « Déjà, s'écrie-t-il, ces coupables pratiques ont porté leurs fruits, fruits de mort, dignes de l'enfer. Que d'erreurs, que d'extravagances, que de crimes, que de malheurs n'ont-elles pas enfantés chez nos voisins des Etats-Unis, où elles ont fait d'abord leur apparition ! Déjà elles ont donné naissance à une secte de visionnaires impies, dont toute la religion paraît se borner à rendre un culte sacrilège aux Esprits, avec lesquels, dans leur illusion fantastique, ils s'imaginent avoir un commerce familier. Déjà les communications et les révélations de ces prétendus esprits ont porté chez ce peuple le trouble dans la société, la désunion dans les ménages, le désordre et le déshonneur dans les familles, et ont fini par conduire une multitude de personnes dans les asiles d'aliénés. L'expérience, l'autorité, la religion, la logique, la philosophie, s'unissent donc pour condamner et détruire le Spiritisme et ses dangereux pratiques. » (*Monde*.)

L'abbé Désorces.

La presse en Prusse.

Le roi de Prusse vient de rendre l'ordonnance suivante en matière de liborté de la presse :

« Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, etc. »

« Ordonnons, sur la proposition de notre ministre, et en vertu de l'article 93 de la Constitution du 31 janvier 1850 ce qui suit :

« Art. 1er.—Les autorités administratives sont autorisées à interdire temporairement ou d'une manière permanente, la publication ultérieure d'un journal ou écrit périodique indigne pour attitude persistante, tendant à porter atteinte à la prospérité publique, non-seulement quand des articles isolés ont donné lieu à des poursuites judiciaires, mais quand l'attitude générale de la feuille fait connaître la tendance : à miner dans leurs bases la vénération et la fidélité envers le roi ; à menacer la paix publique en excitant les citoyens de l'Etat les uns contre les autres ; à déverser la haine ou le mépris sur les institutions de l'Etat, les autorités publiques et les mesures qu'elles prennent, en soutenant des faits controuvés ou altérés, ou par des insultes ou des injures ; à exciter à la désobéissance aux lois et aux mesures de l'autorité, à miner dans leurs bases la crainte de Dieu et la moralité ; à ravaler et ridiculiser les doctrines, institutions et usages d'une des confessions chrétiennes ou des autres sociétés religieuses reconnues. »

« Art. 2.—L'interdiction a lieu après un double avertissement donné à l'éditeur en vertu d'une décision plénière de la régence dans le ressort de laquelle paraît le journal ou écrit périodique. »

« Art. 3.—Lorsque le président de la régence a acquis la conviction que l'attitude du journal ou écrit périodique porte le caractère désigné dans l'art. 1er il doit d'abord remettre à l'éditeur un avertissement écrit motivé. Si cet avertissement, et un autre qui doit le suivre restent sans effet, la procédure tendant à l'interdiction du journal peut être ouverte près de la régence dans les deux mois qui suivent le deuxième avertissement. Si la procédure n'a pas été ouverte dans les deux mois, il faudra, pour le commencer plus tard, un troisième avertissement. »

« Art. 5.—Le président de la régence indique, le cas échéant, le fonctionnaire qui doit remplir les fonctions du ministre public. Ce dernier remet à la régence l'acte d'accusation. L'accusé, l'éditeur auquel il est remis copie de cette pièce, est invité à se présenter dans la séance plénière de la régence pour un débat oral. »

« Pour ce débat, qui n'aura pas lieu en séance publique, on se conformera aux articles 35 et 39 de la loi relative à la procédure disciplinaire contre les fonctionnaires non judiciaires. La sentence ne peut conclure qu'au rejet de la demande, ou à l'interdiction temporaire ou permanente de la publication du journal. »

« Art. 6.—S'il résulte d'annonces publiques ou d'autres faits notoires qu'un journal ou écrit périodique frappé d'interdiction continue à être publié sous le même nom ou sous un autre, le président de la régence a le droit d'interdire cette entreprise sans autre formalité. »

« Art. 7.—Ceux qui viendront, exposeront ou distribueront un journal ou écrit périodique interdit, seront punis d'une amende de 10 à 100 thalers, ou d'un emprisonnement d'une semaine à une année par numéro vendu ou distribué. »

« Art. 8.—Pour les districts de Berlin et Charlottenbourg, les fonctions attribuées par la présente ordonnance aux présidents de régence seront remplies par le président de police de Berlin et le procès aura lieu devant la présidence de police de Berlin. »

« Art. 9.—Des feuilles étrangères dont l'attitude porte atteinte à la prospérité de la Prusse peuvent être interdites par décision du ministère. »

« Art. 10.—La présente ordonnance entrera en vigueur aujourd'hui. »

« Donnée à Berlin, le 1er juin 1863. »

« Signé : GUILLAUME. »

« Contrésigné par les ministres. »

Pologne.

On lit dans le *Monde* :

Le *Morning Post* vient de publier d'intéressants documents émanant du gouvernement national de Pologne. Il en résulte qu'en Lithuanie et dans la Russie-Blanche, l'insurrection fait de grands progrès. En Livonie, le gouvernement russe, pour se défendre, a soulevé les Roskolniks (vieux croyants) contre les Polonais, et il y a eu des scènes atroces que nos correspondances ont déjà fait connaître. Des populations entières, jeunes gens et vieillards, mêmes les femmes, se sont ruées contre les châteaux sans défense, saccageant, brûlant et pillant tout. En trois jours, un district florissant a été tout entier converti en un district désert. Pas un seul propriétaire n'a échappé aux mauvais traitements des forcés soulevés par la politique moscovite. Quand tout fut fini, l'autorité militaire remercia les paysans du concours qu'ils avaient prêté au Gouvernement : tel est la civilisation russe.

Les atrocités commises en Livonie ne sont du reste que le commentaire de cette proclamation, trouvée sur plusieurs prisonniers russes :

« VOLONTÉ SECRÈTE DE L'EMPEREUR. »

« Nous annonçons à toute la nation que la volonté du Czar est d'exterminer les catholiques, les seigneurs comme les paysans ; leurs terres et leurs biens seront donnés comme récompense à ceux qui auront aiguës les les couteaux, les faux et les haches. »

« Encouragez les paysans au massacre ; mettez vous tous à la besogne, et vous serez riches. Le Czar reconnaissant vous fera propriétaires et nobles, et le clergé vous appuiera dans les projets que vous entreprendrez, car telle est la volonté divine. »

« Le bien du pays l'exige, notre véritable foi le commande, tous les fidèles croyants vous invitent à exterminer les catholiques jusqu'au dernier, et nous, par le pouvoir de l'Eglise, nous vous bénissons pour cette sainte cause de l'extermination des serviteurs de Satan et des ennemis de Dieu. »

« Dieu, l'Eglise et le Czar l'ordonnent. »

Après avoir lu cette proclamation, il est possible que l'on comprenne encore les lenteurs de la diplomatie, mais il est impossible de ne pas les déplorer. Il y a quatre mois que la Pologne s'est soulevée, quatre mois que le sang coule, que l'incendie et le pillage exercent leurs ravages dans les plus riches provinces ; où en est la diplomatie ?

Elle a envoyé des notes à Saint-Petersbourg. Saint-Petersbourg a répondu, et la guerre continue comme s'il n'y avait eu ni notes ni réponses, et l'on sait moins que jamais ce que sera le sort de la Pologne. Vraiment, il est grand temps que la diplomatie ait quelque faits positifs à montrer au public si elle veut que l'on fasse quelque compte sur elle.

Ordre du jour publié par le chef de la ville de Varsovie.

1. Le chef de la ville ayant appris que les exécuteurs et huissiers chargés de faire rentrer les impôts institués par les Moscovites, osaient, à l'encontre du décret rendu le 9 avril a. c. par le gouvernement national, défendant positivement le versement desdits impôts, public, conformément aux ordres supérieurs, ce qui suit :

1° A dater d'aujourd'hui, tout exécuter et huissier, ou tout employé au service moscovite qui oserait se charger ou qui prendrait part à la rentrée des impôts et saisirait la propriété des citoyens refusant d'acquiescer les dits impôts, sera considéré comme traître à la patrie et mis hors de loi.

2° Tout citoyen exposé à des poursuites de cette nature est engagé à le faire connaître sans retard, par la voie de l'organisation nationale, au chef de la ville donnant le nom de l'employé ordonnant ou poursuivant une exécution, afin qu'en conséquence il soit pris des mesures à son égard.

3° L'impôt des assurances contre l'incendie, constituant la propriété exclusive d'une société, n'est point compris dans le décret du 9 avril a. c., et sera versé comme d'habitude entre les mains de qui de droit.

II. Depuis quelque temps les Moscovites arrêtent sans motifs et enlèvent à la capitale des jeunes gens qu'ils choisissent et désignent à leurs agents. Ces arrestations ont pour but de compléter un recrutement projeté et d'envoyer le plus grand nombre possible d'individus faisant partie des classes ouvrières dans les régiments qui se trouvent cantonnés au nord de l'empire. C'est pourquoi le chef de la ville invite tous les fabricants et maîtres d'ateliers de faire toutes les démarches imposées par l'humanité, à l'effet de connaître les motifs de l'arrestation de leurs ouvriers, et d'employer tous les moyens pécuniaires possibles pour leur épargner une déportation (dont ne sont exemptés que ceux dont les relations ou leur fortune le permettent).

III. Un décret rendu par le gouvernement national a été exécuté le 2 mai sur la personne de J.-A. Miniszewski, condamné comme traître au pays par la voix publique.

—On lit dans une correspondance de Varsovie : « Les visites domiciliaires, les perquisitions opérées dans les maisons, les palais et les cloîtres, sont à l'ordre du jour ou plutôt de la nuit ; — les arrestations en sont le complément naturel et obligé. La nuit dernière on visita le palais du comte Zamoiski, frère aîné du comte André. Les escaliers et toutes les issues donnant sur le jardin furent soigneusement garnies de troupes. Malgré les recherches les plus minutieuses, on ne trouva pas d'armes ni rien de pareil. Néanmoins, le beau fils du comte absent, M. Rembelski, fut arrêté et conduit à la citadelle. On dit qu'il avait en l'imprudence de laisser sur sa table un numéro du journal clandestin *Verité*. Il est pourtant difficile de comprendre pour quoi on imputerait à crime à un simple particulier ce qui ne répugne même pas au très loyal correspondant de la *Krzes-Zitung*. Si l'on voulait visiter les casernes de Varsovie, sans en excepter la citadelle on y trouverait plus qu'on ne pense de ces feuilles dont la possession entraîne la peine de mort. Beaucoup de personnes plus loyales encore que le correspondant cité (s'il est possible de trouver quelqu'un de plus loyal qu'un gendarme prussien) se verraient fortement compromises. Mais quelle belle occasion ne serait-ce pas de publier une généreuse amnistie ? » (*Gazette de Breslau*)

—L'*Invalide russe*, journal officiel qui se publie à Saint-Petersbourg, donne, dans son numéro du 19 mai, les détails suivants sur les circonstances qui ont suivi la mort de Narbut, chef militaire de l'insurrection en Lithuanie : « Narbut une fois mort, le combat cessa. Les insurgés qui avaient survécu à la défaite se dispersèrent. On ne peut se faire une idée de leur excitation pendant la lutte. Chacun d'eux marchait intrépidement à la mort et semblait attendre qu'une balle vint le frapper. Quand le signal de cesser le feu eut été donné, nos oreilles furent frappées des gémissements des blessés et des cris des mourants. La pitié s'empara des vainqueurs, et ils s'empresèrent de donner des preuves de leur compassion aux vaincus. Plusieurs officiers disposèrent de leur linge en faveur des blessés. Notre détachement ne put se réunir que lentement. Une fois réunis, nous nous dirigeâmes vers Dubietz, en laissant quelques sentinelles auprès des blessés. Sur un espace de dix verstes, on ne rencontrait que des blessés et des mourants. Le lendemain arrivèrent sur le champ de bataille plusieurs dames polonaises vêtues et vêtues de deuil. Parmi elles se trouvaient deux sœurs de Narbut. Ces dernières venaient réclamer le corps de leur frère. La plus jeune, ne pouvant maîtriser sa douleur, se mit à pleurer ; l'aînée cherchait à l'apaiser en lui disant : « N'as-tu pas honte de pleurer devant les Russes ? » Un de nous demanda à une dame : « Vous aviez probablement un frère ici ? » —Tous ceux qui combattaient pour la Pologne sont mes frères, répondit-elle. » Elles s'occupèrent ensuite à panser les

(1) *Lettre d'un Catholique sur le Spiritisme*, p. 4.

(2) *Le Spiritisme à sa plus simple expression*, p. 15.

(3) *Ibid.*, p. 28.

(4) *Le Livre des Esprits*.

(5) *Lettre d'un Catholique sur le Spiritisme*, p. 39.

(6) *Ibid.*, p. 62.

(7) *Ibid.*, p. 67.

(8) *Le Livre des Esprits*, I. I. c. 43.

(9) *Ibid.*, I. III, c. 4.

(10) *Ibid.*, I. III, c. 7.

(11) *Lettre d'un Catholique sur le Spiritisme*, p. 65.

(12) *Ibid.*, p. 66.

(13) *Le Livre des Esprits*, I. I. c. 43.

(14) *Ibid.*, I. III, c. 4.

(15) *Ibid.*, I. III, c. 7.

(16) *Lettre d'un Catholique sur le Spiritisme*, p. 65.

(17) *Ibid.*, p. 66.

(18) *Le Livre des Esprits*, I. I. c. 43.

(19) *Ibid.*, I. III, c. 4.

(20) *Ibid.*, I. III, c. 7.

(21) *Lettre d'un Catholique sur le Spiritisme*, p. 65.

(22) *Ibid.*, p. 66.

(23) *Le Livre des Esprits*, I. I. c. 43.

(24) *Ibid.*, I. III, c. 4.

(25) *Ibid.*, I. III, c. 7.

(26) *Lettre d'un Catholique sur le Spiritisme*, p. 65.

(27) *Ibid.*, p. 66.

blessés et à ensevelir les morts. Le corps de Narbut ne put leur être remis. On a demandé à ce sujet des ordres par le télégraphe.

CANADA.

QUEBEC, 1^{er} JUILLET 1863.

Elections générales.

Les élections générales sont terminées, à l'exception de celle du comté Jacques-Cartier qui, commencée hier, finira ce soir. Les deux candidats en présence dans ce comté sont M. le docteur Tassé et l'honorable M. Drummond, commissaire des Travaux Publics. Il ne nous est encore arrivé aucune nouvelle du résultat de la votation d'hier.

Le tableau ci-dessous contient la liste complète des représentants tant du Haut que du Bas-Canada, moins celui du comté Jacques-Cartier. Nous avons cru devoir supprimer la classification de ministériels, d'opposants et d'indépendants, car d'après les variantes qu'on trouve dans la liste des divers journaux à cet égard nous avons reconnu l'impossibilité de donner une classification à peu près exacte.

BAS-CANADA.

Argenteuil	J. C. Abbott.
Lotbinière	H. G. Joly.
Québec (Est)	P. G. Huot.
Québec-Centre	G. Thibodeau.
Québec-Ouest	C. Allen.
Québec (Comté)	F. Evanturel.
Champlain	J. J. Ross.
Sherbrooke	A. T. Galt.
Montréal Est.	G. E. Cartier.
" Centre	J. Rose.
" Ouest	T. D. McGee.
Rimouski	G. Sylvestre.
Terrebonne	L. Labèque-Viger.
Dorchester	H. Langevin.
St. Hyacinthe	L. V. Poupote.
Montmorency	J. E. Turcotte.
Trois-Rivières	J. E. Turcotte.
Iberville	A. Dufresne.
Montcalm	J. Dufresne.
Compton	J. H. Hope.
Brome	R. B. Somerville.
Huntingdon	J. Bourassa.
Kamouraska	J. C. Chapais.
Beauce	H. E. Taschereau.
Arthabaska	J. B. D. Dorian.
Bellechasse	E. Remillard.
Rouville	D. Poulin.
Montmagny	Dr Beaubien.
Verchères	M. A. Knight.
Stanstead	J. Gaudet.
Nicolet	M. Lafontaine.
Bagot	M. Lafontaine.
Laval	M. J. Bellefleur.
Témiscouata	J. B. Pouliot.
Missisquoi	O. O'Halloran.
Deux-Montagnes	Daoust.
Mégantic	G. Irvine.
Beauharnois	P. P. P. P.
L'Assomption	L. Archambault.
Mackinaw	H. Houde.
Berthier	Paquet.
Richelieu	L. Perrault.
Shefford	L. S. Huntington.
St. Maurice	L. LaJoie.
L'Islet	L. B. Caron.
Joliette	M. Cornélius.
Vaudreuil	A. C. de L. Harwood.
Yamaska	J. D. Forcier.
Lévis	J. G. Blanchet.
Portneuf	J. D. Brousseau.
Hochelaga	A. A. Dorion.
Châteauguay	L. H. Holton.
Charlevoix	A. Gagnon.
Soulages	Duckett.
Napierville	S. Coupal.
Laprairie	A. P. Bonneau.
Gaspé	C. B. DeBoucherville.
Chicoutimi	D. E. Price.
Bonaventure	Dr Robitaille.
Chambly	C. B. DeBoucherville.
Richmond et Wolfe	W. H. Webb.
Comté d'Ottawa	Wright.
Jacques-Cartier	Wright.

HAUT-CANADA.

Cornwall	J. S. Macdonald.
Glenarry	D. Macdonald.
Hastings (Sud)	C. Wallbridge.
Wallingford (Sud)	D. Sturton.
Hamilton	L. Buchanan.
Lambton	A. Mackenzie.
Huron et Bruce	J. Dickson.
Ontario (Sud)	O. Mowat.
Northumberland-Ouest	Jas. Cockburn.
Simcoe-Sud	T. R. Ferguson.
Lennox et Addington	R. Bell.
Elgin-Ouest	J. Scoble.
Lincoln	W. McGivern.
Wentworth-Nord	W. Notman.
Wentworth-Sud	J. Rymal.
Brant-Ouest	E. Woods.
Brant-Est	J. V. Bown.
Oxford-Nord	G. Brown.
Waterloo-Nord	H. Mackenzie.
Waterloo-Sud	J. Cowan.
Victoria	J. W. Dunsford.
Middlesex-Ouest	T. Scatcherd.
Middlesex-Est	C. Wilson.
Kent	A. McKellar.
Peterboro	W. Conger.
Haldimand	Thompson.
London	McIntyre.
Renfrew	R. Bell.
Sturton	S. Ault.
Kingston	J. A. Macdonald.
Grenville-Sud	W. Shanley.
Perth	J. Macfarlane.
Lennox et Addington	R. J. Cartwright.
Wellington-Nord	Dr Parker.
Niagara	J. Simpson.
Leeds-Nord et Grenville	F. Jones.
Dundas	J. S. Ross.
Norfolk	A. Walsh.
Peel	J. H. Cameron.
Welland	T. C. Strett.
Durham-Est	J. S. Smith.
Simcoe-Nord	McConkey.
Northumberland-Est	J. L. Biggar.
York-Ouest	W. P. Howland.
Durham-Ouest	J. Murray.
Toronto-Ouest	J. Macdonald.
Toronto-Est	A. M. Smith.
Prince Edward	W. Ross.
Frontenac	W. Ferguson.
Essex	A. Rankin.
Ontario-Nord	W. Macdougall.
Hastings-Nord	C. Wallbridge.
Lennox et Addington	A. Higinson.
Prescott	G. Jackson.
Grey	A. M. Richards.
Leeds-Sud	A. M. Richards.
Halton	John White.
York-Nord	Wells.
York-Est	A. Wright.
City d'Ottawa	Currier.
Brookville	J. Chambers.
Carleton	W. P. Powell.

Bulletin électoral.

Depuis notre dernier numéro nous avons eu le résultat des élections d'es-

Comtés de Bonaventure, Gaspé, Chicomini et Ottawa. M. LeBouthillier a été réélu à Gaspé, M. Price à Chicomini, M. Robitaille à Bonaventure. Le comté d'Ottawa a élu M. Wright.

Dans le Haut-Canada, MM. Wallbridge, MacDongall, Powell, White, ont été réélus.

Nous disions l'autre jour : la grande voix de l'épiscopat catholique du Canada s'est fait entendre ; elle a réprouvé et flétri tous ces moyens honteux que, dans l'arène électorale, les partis emploient sans scrupule et sans vergogne, et nous avons exprimé l'espoir que ce cri d'alarme des sentinelles vigilantes d'Israël, représenté d'échos en échos, serait entendu et serait le salut de la nation. Ce que nous pensions hier, nous le pensons aujourd'hui ; et nous n'hésitons pas à dire qu'en ce qui concerne le Bas-Canada du moins où la masse du peuple est restée foncièrement catholique, nous comptons bien plus sur l'efficacité de cette grande voix que l'extirpation du mal que sur toutes les armes que pourrait fournir l'arsenal de la législation.

Est-ce à dire cependant qu'il faille absolument faire fi de celles-ci pour s'en tenir uniquement à celle-là ?—Non, assurément. Le mal est grand, on ne saurait se le dissimuler ; il a jeté déjà de fortes racines et gagne chaque jour du terrain ; pour l'arracher et le faire disparaître au plus tôt, ce n'est pas trop peut-être de toutes les forces vives de la nation. Les meneurs des divers partis ont donné cours à de telles maximes ; ils ont si bien imbu le peuple de cette fausse idée que la religion n'a rien à démêler avec la politique ; qu'en politique tous les moyens sont bons ; qu'on peut tout oser et qu'il n'y a de redoutable que la défaite, que ce ne sera pas sans peine désormais que les idées saines parviendront à reprendre le dessus. Pour les vrais catholiques, pour ceux dont la conscience n'est point complètement obscurcie, c'est-à-dire pour le plus grand nombre, la parole des évêques suffira ; mais pour ceux qui rejettent nos dogmes ou pour ceux même d'entre nous qui y sont indifférents il faut autre chose. Il faut la ferme et salutaire prescription de la loi et un ensemble de mesures propres à déjouer tout essai d'intimidation et toutes les ruses de la corruption.

Et d'abord la ferme et salutaire prescription de la loi. Si l'on peut se plaindre de quelque chose en Canada, ce n'est certes pas de la pénurie des lois ; il y en a tant et tant, et il s'en fait chaque année tant et tant qu'au train dont on y va il ne serait point de surcroît d'établir une commission permanente de codification, laquelle, ou nous serions bien étonné, ne serait jamais à court de besogne. Nous aurons un jour peut-être l'occasion de signaler les inconvénients et les dangers de cet amoncellement de lois le plus souvent mal digérées et prescrites de telle sorte que nous montrerons le ridicule de cette espèce de légomanie dont paraissent possédés quelques uns de nos députés. Qu'il nous suffise aujourd'hui de rappeler qu'à une autre époque et chez un autre peuple où l'on vit la même manière, Tacite a fait la remarque que plus on faisait de lois plus l'Etat tombait en dissolution : *plurima leges, corruptissima res publica*.

Mais s'il y a beaucoup de lois en Canada, il y en a peu de nettes, simples, précises et dont l'application soit rendue facile à la majorité des citoyens. Notamment en la matière qui nous occupe, il y a une loi pour prévoir et punir les faits de violence et de corruption ; mais à quoi a servi, à quoi sert cette loi ?

Pour être efficace et pour atteindre le but qu'on s'est proposé, cette loi, comme toute autre loi pénale, aurait besoin d'être confiée, quant à l'exécution, à la garde et vigilance du ministère public. Cela, bien entendu, suppose une forte organisation et tout autre que celle qui existe de cette admirable institution du ministère public. Nous disons que celle qui existe ; car, en Canada, cette magistrature n'existe, pour ainsi dire, qu'à l'état d'embryon. Or, si l'on veut sérieusement la poursuivre et la répression des délits de la nature de ceux dont nous parlons, l'établissement d'une pareille magistrature est d'une absolue nécessité. Toute autre combinaison est à peu près certaine d'aboutir à l'impuissance.

Si l'on aboutit à l'impuissance, c'est un nouveau malheur qui s'ajoute au premier, puisqu'un scandale de délits constants et sans nombre vient s'ajouter à celui de leur impunité et de la violation perpétuelle d'une loi formelle.

Indépendamment de l'organisation du ministère public chargé spécialement de la poursuite de toutes espèces de crimes ou délits, il pourrait être pris un ensemble de mesures de nature sinon à prévenir complètement tout ou à rendre beaucoup plus difficiles les faits de corruption ou de violence. Nous nous contenterons d'indiquer, sans donner

un besoin des développements ultérieurs, entre autres mesures celles-ci : faire les élections le même jour ou les deux mêmes jours sur toute la surface du pays ; augmenter le nombre des électeurs ; admettre le vote au scrutin secret, et faire entourer chaque poll dès le commencement et tout le temps de la votation d'une force armée, prise au besoin dans la milice, suffisante pour assurer la liberté des électeurs et la sincérité des élections.

Ces mesures ne sont pas les seules qui pourraient être prises ; il en est d'autres encore que les circonstances indiqueront d'elles-mêmes et que nous ferons d'ailleurs connaître plus tard, s'il y a lieu.

Nous avons la douleur d'apprendre à nos lecteurs la mort de notre digne M. Thos. Pope, qui a succombé lundi après midi à une maladie organique qui le minait depuis longtemps. Québec perd en lui un bon citoyen et un avocat distingué. Pendant tout le temps qu'il a occupé la lourde et importante charge de Maire de Québec, il a fait preuve d'une activité et d'une habileté incontestables. Il sera regretté de toutes les classes de la société sans distinction et les incendies du quartier Montcalm en particulier n'oublieront pas de sitôt l'énergie et la charité qu'il a déployées lors des deux incendies successifs qui ont réduit leurs maisons en cendres.

M. Pope souffrait cruellement depuis quelques jours, mais les douleurs de sa maladie ont été adoucies par les consolations de la religion qu'il pratiquait fidèlement.

M. Pope n'était âgé que de 39 ans et 7 mois.

Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours de citoyens.

Nos lecteurs qui ne lisent pas le *Globe* seront peut-être flattés de connaître la force des arguments qu'il emploie pour démontrer les avantages que le pays retirerait du transport du siège du Gouvernement à Toronto. Voici un extrait de ce journal que nous recommandons à l'attention des députés Bas-Canadiens et du public en général :

“ Le coût du transport du siège du Gouvernement serait amplement compensé par une législation progressive. “ Nous savons par expérience qu'à Québec ministres et députés sont exposés “ à accepter des propositions qu'ils “ repousseraient, s'ils étaient à proximité “ de leurs amis et voisins. Un grand “ nombre de questions publiques rece- “ vraient une impulsion vigoureuse, cer- “ tains préjugés maintenant si puissants “ disparaîtraient, et les chances d'un “ prompt règlement des différends entre “ le Haut et le Bas-Canada seraient con- “ sidérablement augmentées. ”—(*Globe*, du 26 juin 1863.)

Discours de M. Sicotte.

On sait que l'honorable M. Sicotte a été élu par acclamation dans le comté de St. Hyacinthe. Il prononga en cette circonstance un discours que nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs. Ce discours n'a rien perdu de son actualité ; il renferme d'excellentes idées ; il en contient d'autres dont nous ne voudrions point assumer la responsabilité : nos lecteurs ont assez de discernement pour faire la part des uns et des autres. Voici ce discours que nous tirons du *Courrier* de St. Hyacinthe :

Messieurs les électeurs du comté de Saint-Hyacinthe.

La période parlementaire qui s'ouvre sera probablement une des plus importantes, comme une des plus difficiles que nous ayons parcourue ; nous avons à craindre que les luttes sectionnelles ne deviennent tellement orageuses qu'il faudra le courage et le concours de tous ceux qui aiment leur pays pour ne pas voir dans notre Canada les désastres des luttes sectionnelles fomentées par les intérêts divergents des deux parties de la province.

Considérons à côté de nous tous les faits de la guerre Américaine ? Quelle est la cause de la guerre Américaine ? si ce n'est la différence entre les intérêts sectionnels du Sud ou du Nord. Les différences qui existent chez nous sont d'une importance moins considérable que celles qui existaient chez nos voisins ; nous n'avons pas à débattre la question de l'esclavage, mais nous avons nos questions de tarif, nos intérêts géographiques, commerciaux, et nos divers intérêts matériels que le fanatisme sectionnel regarde comme opposés.

Les divisions qui ont toujours existé entre le Haut et le Bas-Canada vont de nouveau être débattues dans l'enceinte parlementaire. Il faut espérer que tous les bons citoyens feront taire leurs querelles individuelles et se réuniront autour du drapeau de la patrie chaque fois qu'il sera attaqué. (*Applaudis.*)

Le gouvernement dont je faisais partie dans la vue d'empêcher les agressions mutuelles d'une section sur l'autre, dans la vue de calmer l'agitation qui avait malheureusement prévalu depuis plusieurs années s'était constitué sur le principe fédéral, sur le principe de l'égalité, sur le principe du respect des intérêts respectifs de chaque section.

L'Union nous ayant été imposée et nous étant encore imposée par une puissance plus forte que la nôtre, il est sage de la faire fonctionner de manière à faire produire à cet état de choses, la plus grande somme de bien possible.

Lorsque deux sociétés sont mises ensem-

ble, il est du devoir des hommes d'Etat de ne pas mettre l'une à la merci de l'autre ; mais au contraire de donner à chacune d'elles une protection égale, une justice égale. Il ne s'agit pas seulement entre le Haut et le Bas-Canada de question d'origine, de question de religion. Ces deux questions ont bien certainement leur côté vivace.

C'est principalement à raison des intérêts divergents du Haut et du Bas-Canada qu'il importe de ne pas donner l'avantage à aucune des sections des Provinces sur l'autre. Que le Haut-Canada ait la domination sur le Bas-Canada, le commerce du Bas-Canada en souffrira, le développement du Bas-Canada en souffrira, la colonisation de nos terres incultes en souffrira énormément, et cela non pas seulement à raison des différences d'origine mais surtout en raison des intérêts opposés entre les deux provinces. Le gouvernement dont je faisais partie avait donc eu sage de chercher à établir une politique qui pouvait satisfaire les justes exigences du Bas-Canada comme du Haut-Canada. Il est regrettable que l'esprit de parti ait empêché un tel ordre de chose de rester plus longtemps comme fait et de se justifier par les résultats.

Mais il est de mon devoir envers vous comme envers moi-même de maintenir la position politique que j'ai cru devoir prendre en 1862 et qui n'était en aucune manière désavantageuse ou défavorable au Haut-Canada.

Je dois exprimer mon regret que cet état de chose, qu'une telle position ait pu être affaiblie par la chute de l'administration dont je faisais partie. Je n'accuse personne parcequ'elles ont exprimé ou maintenu des opinions contraires.

Je vous ai dit que je regrettais que les questions qu'il importait au Bas-Canada de voir réglées avaient été souvent et longtemps retardées parceque certains hommes se servaient de ces questions pour un but et comme un moyen de faire de l'agitation populaire. Cela me permet de vous dire aujourd'hui comme dans toutes les circonstances où j'ai eu l'honneur de vous adresser, que j'ai toujours agi, parlé, voté pour ou contre les mesures suivant qu'elles étaient bonnes ou mauvaises, et je pense qu'en agissant ainsi j'ai toujours rendu service à mon comté comme à mon pays. (*Applaudis.*)

Les premiers mots que j'ai adressés au Comté de St. Hyacinthe tendaient à dire que je ne me ferais jamais l'humble serviteur d'un homme quelconque ou d'un parti, mais je donnerai appui à toutes les mesures qui me paraîtront justes, indépendamment du parti avec lequel je pourrais marcher. Quand en 1853 après la première session de ma vie parlementaire on m'offrit un siège dans le gouvernement, j'ai dit que j'acceptais à la condition que la question seigneuriale qui avait si longtemps agité le pays serait réglée le plus tôt possible. Quand quelques mois après cette déclaration de ne pas laisser les grandes questions se débattre au gré des passions populaires on me proposa de remettre à de nouveaux délais la solution de cette question, je refusai d'obtempérer à telle proposition quoiqu'elle fut mise en avant par le parti libéral.

Lorsqu'il s'est agi du tarif de 1859, j'opposai la mesure.

Quand après le vote de la chambre sur la question d'Ottawa, le gouvernement dont je faisais partie voulut mettre de côté le vote populaire, et présenter de nouveau cette ville comme le choix du peuple je n'hésitai pas à me séparer du parti avec lequel j'avais marché.

Mon influence n'ayant pas été assez forte contre eux pour empêcher qu'Ottawa ne fut accepté par un vote populaire, pour le siège du gouvernement, je résignai ma place dans le gouvernement.

A propos de cette mesure qui ne fut emportée que par quelques votes je me permettrai de dire que je n'ai jamais consenti à tourmenter une seule conscience, que je n'ai jamais consenti à aucune chose qui put empêcher la liberté la plus absolue.

En parlant ainsi je pense que je ne dis rien qui soit de nature à ôter la confiance des électeurs, et plutôt à Dieu que tous les gouvernements qui nous ont précédé comme ceux qui sont à venir apportassent envers les représentants et les électeurs le même respect et la même délicatesse.

Cela me donne occasion de vous dire que la politique est une chose où le public peut voir beaucoup d'agréments, et croire que tout est couleur de rose mais que tout au contraire rien n'est plus désagréable que la vie publique. Vous y perdez quelquefois vos meilleurs amis, vous y perdez souvent le respect de ceux que vous estimez et quand vous quittez la vie publique vous avez presque toujours perdu la fortune qu'un long travail aurait pu vous faire acquérir.

En face de tels désagréments et de telles éventualités, quand on a rendu le devoir à son pays et aux électeurs au milieu desquels on vit et qui nous ont confié leurs intérêts en les représentant en parlement durant une longue période, j'aurais été désireux d'être placé par les circonstances dans une telle position où sans manquer à mon devoir je pourrais me retirer de la vie publique. Mais malgré mes intérêts je devais aujourd'hui venir devant vous vous dire, si d'après ce que vous connaissez de moi, si d'après ce que vous pouvez voir, vous croyez que je puisse vous être utile et vous rendre de nouveaux services en remplissant encore le devoir de votre mandataire, je ne dois pas reculer devant la tâche qu'il m'incombe et je suis devant vous sollicitant encore vos suffrages. (*Applaudissements.*)

Si j'ai une ambition c'est celle de faire mon devoir aussi amplement et aussi efficacement qu'il est en mon pouvoir.

Ce qui était mal n'est pas devenu bien, parceque je suis en dehors de l'administration, parceque je réclame d'être aujourd'hui comme je le réclamaï lors des dernières élections générales, comme je l'ai dit dans mon adresse d'être indépendant des *bleus* et des *rouges*, ce que j'ai blâmé devant vous je le blâme encore. Je suis précisément dans la même position que j'occupais lors des élections générales.

En passant à travers le gouvernement, il est possible que des actes de l'administration dont je faisais partie aient rencontré des désapprobateurs. Cependant ces actes doivent être jugés et examinés comme faisant partie de tout un système, et je suis disposé à attendre notre justification par ce qui sera fait.

J'ai raison d'espérer que l'état de chose dont je faisais partie devra être continué par tous les partis qu'ils soient quand ils arriveront au pouvoir.

Nul doute qu'une réforme administrative ne soit nécessaire. Cette opinion n'est autre

que celle je vous adressais en 1861, cette opinion je l'émets et la mets en pratique dès 1858. Pour ceux qui se rappellent cette époque, ils n'ont pas oublié que le gouvernement de 1858 demandait une réforme administrative.

L'œuvre réformatrice d'une administration n'est pas l'œuvre d'un jour, n'est pas l'œuvre de douze mois, n'est pas même l'œuvre d'un seul gouvernement. Nous demandons en 1858 le concours de la chambre pour travailler à une réforme administrative. Nous savons qu'un gouvernement et que ceux qui sont à la tête d'un gouvernement ont de toute nécessité mille choses à faire et régler, et qu'il faut des enquêtes, des informations et ces enquêtes et ces informations doivent prendre un temps considérable. La France qui possède une administration si accomplie, l'Angleterre qui a un système administratif si parfait ne sont arrivés à un tel état de chose qu'après des siècles de tâtonnements et d'expériences.

Quelle soient les éventualités qui peuvent surgir, quelle soient les gouvernements que nous pouvons avoir, je puis dire que le gouvernement dont j'ai fait partie a fait assez pour empêcher qu'on arrête l'œuvre commencée pour opérer dans notre système gouvernemental une réforme qui aura pour résultat de rendre tous les départements responsables les uns envers les autres, et envers le gouvernement comme envers le peuple qui est la source de tout pouvoir.

Avant qu'un tel système ait été perfectionné, avant de pouvoir le soumettre au parlement il faudrait encore probablement un temps assez considérable ; mais ce qui est commencé est arrivé à un résultat que beaucoup de fautes passées qui étaient autant des fautes d'administration que des fautes d'individus sont devenues des fautes impossibles et le résultat sera que le peuple connaissant d'une manière plus intime, plus parfaite le système administratif pourra par ses représentants assurer un contrôle plus salutaire sur les dépenses et la manière de collecter le revenu. Qu'il y ait obligation de les faire équilibrer, personne ne songe à exprimer une autre opinion ; mais il peut y avoir différentes opinions pour arriver à un tel résultat. Il est du devoir de l'homme public de redire aux électeurs que le système suivi depuis longtemps de payer nos dépenses de chaque année en empruntant, est un système qui doit être abandonné et condamné. Et n'importe quel individu d'entre nous qui, pour faire face à ses dépenses d'une année, emprunterait un quart de ses revenus arriverait à un tel état de délabrement qu'il ne pourrait plus faire face à ces mêmes dépenses.

Les sociétés ne sont pas exactement comme les individus, une société a plus d'avenir, une société ne meurt pas comme un individu et par conséquent par le fait seul qu'une société vit toujours, il lui est possible de souffrir plus longtemps d'un tel état de chose. Un simple individu ne pourrait pas le supporter durant plusieurs années. Mais comment faire pour balancer les revenus et les dépenses ? Les revenus actuels sont insuffisants, par conséquent il faut demander, à de nouvelles sources de revenu, des moyens pour les augmenter, or vous ne pouvez faire cela sans taxer les choses qui tombent dans la consommation ordinaire afin d'avoir un revenu certain ; en parlant de même ce n'est pas l'acte du gouvernement dont je faisais partie que je soutiens, c'est le besoin du gouvernement actuel ou de ceux qui pourront suivre.

Et il importe que dans les circonstances comme celle-ci, ceux qui par leur expérience sont plus en état de vous parler de ces choses, nous nous fassions un devoir absolu de vous les expliquer telles qu'elles sont. Et pour bien faire comprendre à tout le pays l'état de nos finances, le gouvernement avait eu devoir dans l'exposé qu'il en fit au pays mettre toutes les dépenses possibles pour pouvoir d'un seul coup d'œil comprendre le déficit et également montrer la nécessité de combler ce déficit.

Aussi je crois avoir le droit de réclamer comme un titre à la confiance du pays et surtout à la confiance des électeurs du comté qu'avec l'économie nécessaire, et sans diminuer l'efficacité du gouvernement c'est d'avoir pu indiquer qu'avec la surveillance que tout administrateur doit apporter sur les choses qu'il doit administrer, on peut arriver à un résultat satisfaisant. C'est avec orgueil que je puis dire de l'état de chose arrêté par le gouvernement dont je faisais partie, assuré qu'à la fin de l'année commerciale de 1863 le déficit n'aurait été qu'environ de 380,000 piastres, et qu'en 1864 il y aurait eu un excédant de revenu sur les dépenses. Ce résultat est un résultat que nous, devons tous désirer de voir réaliser, afin de nous mettre en état de pouvoir dire à l'Angleterre que nous sommes dans une position, sans contracter de nouveaux emprunts, à faire face aux dépenses du gouvernement. Notre éredit n'est possible qu'à cette condition, et le pays doit se soumettre à de nouvelles taxes sinon avec joie du moins avec l'énergie qui convient à une société dont les ressources sont immenses et n'ont besoin que d'être bien administrées.

Le passé de tous les peuples étant leur histoire, présente toujours des choses à blâmer et à approuver. Il serait mal de blâmer le passé parcequ'il est passé comme il serait mal de voir dans l'avenir tout à approuver ou à blâmer. Une grande partie de la dette qui pèse sur le Canada a été contractée pour faire des améliorations et des travaux publics qui étaient au-dessus de nos moyens et en avant des circonstances dans lesquelles nous sommes placés ; mais les avantages qui en découlent en faveur des citoyens et des classes diverses de la société sont des avantages assez considérables pour faire accorder notre estime aux hommes publics qui ont consacré leur intelligence à organiser ces grandes entreprises et leur énergie au travail de ces améliorations.

Il en est qui sont toujours disposés à blâmer le passé et il en est d'autres qui espèrent tout et trop de l'avenir. Peut-être que ces fanatiques du passé comme ces fanatiques de l'avenir causent autant de désordres les uns que les autres.

Le grand point pour une société aussi peu nombreuse que la nôtre c'est d'être en dehors des fanatismes quelconques, en dehors des sectes quelconques. Si le sentiment de la nationalité est implanté fortement dans tous les cœurs des citoyens, quelque soient les divisions, les querelles individuelles, elles n'empêcheront pas le pays de marcher vers un ordre de choses qui doit augmenter son importance et son bien-être.

Aujourd'hui nous sommes arrivés à un tel état de progrès et d'avancement que nos destinées comme gouvernement indépen-

dant, sont dans les prévisions des hommes d'Etat de l'Angleterre. Deux routes s'ouvrent comme la voie qui devra nous conduire éventuellement à l'indépendance. Pour quelques uns c'est l'agglomération à la république Américaine. Mais la lutte qui ensangante aujourd'hui la terre classique de la liberté, et qui n'est peut-être que le prélude d'autres déchirements, quand il faudra compter avec les différents qui doivent surgir de la condition économique de l'Ouest et des Etats de la Nouvelle-Angleterre, est devant nous comme un signe providentiel pour nous diriger dans nos appréciations du présent et de l'avenir.

Nous possédons la route par excellence pour conduire les produits de l'Ouest vers l'Europe. Le St. Laurent a tracé par son cours les destinées passées et futures des Canadas.

Les Etats au-delà de nos lacs sont presque forcés, par la nature même des choses, de verser le trop plein de leurs richesses à travers notre territoire pour arriver plutôt et à moins de frais, sur les marchés du vieux continent. Un immense territoire qui s'étend du Pacifique à l'Atlantique, et qui est encore une dépendance de la couronne d'Angleterre, offre le plus vaste débouché à l'industrie et l'énergie d'une population capable de se protéger par son nombre et par ses richesses.

Le littoral des provinces sur l'Atlantique attend de nous en échange de nos produits, le commerce et l'importance que donne de grandes associations.

Le développement des ressources du Canada, son progrès dans l'ordre politique, sa position géographique, l'ont placé, au premier rang des colonies l'Empire, et les hommes d'Etat de la mère-patrie, les Russell, les Shaftesbury, saluent avec joie l'époque où la colonie pourra demander à se gouverner par elle-même, et j'ai entendu, avec plaisir, ce dernier dire que lorsque le Canada serait prêt pour l'indépendance, l'Angleterre verrait avec orgueil une de ses colonies prendre rang parmi les nations et les puissances du monde, forte et grande par la protection que l'Angleterre lui aurait accordée, et aidant la mère-patrie dans son travail à donner l'exemple de l'ordre et de la liberté.

Il y a dans les éventualités que cet avenir fera surgir un travail capable d'occuper nos plus belles intelligences et qui devrait retarder dans notre marche progressive, les qui devraient être placés au-dessus des mesquines querelles qui trop souvent nous divisent et nous retardent dans notre marche progressive.

Il est une question sur laquelle je dois donner dans une circonstance comme celle-ci, quelques explications, c'est la question de la représentation.

L'égalité doit-elle être maintenue ? est-il possible que l'inegalité soit accordée. Mon opinion est que la paix, le bien-être de la province s'appuient sur l'égalité. Hors de là, il y a des luttes, des divisions, qui iront chaque jour s'envenimant et se développant, jusqu'à ce que tout gouvernement soit impuissant pour le bien. Il y aura anarchie, corruptions, des coalitions sans moralité, des déceptions et des mécomptes, qui amèneront la ruine et la décadence des fortunes privées comme de la fortune publique.

Je regrette d'avoir à dire que la position faite au Bas-Canada est loin d'être aussi avantageuse que celle qui existait sous le gouvernement dont je faisais partie. Nul doute que le Haut-Canada, s'appuyant sur les opinions qu'il espère rencontrer dans certains membres du gouvernement du B. C. et de la population anglaise, ne se prépare à faire un nouvel et un puissant effort pour réussir dans ses demandes. M. Brown, le chef du parti sectionnel Haut-Canadien, travaille pour rallier autour de lui toute la représentation de sa province. Il faut espérer que le B. C. pensera et agira sur cette question vitale comme un seul homme, pour repousser l'agression.

N'allez pas croire que je sois disposé à m'effrayer de l'ombre de M. Brown ; les individus sont moins à craindre que leurs idées.

C'est ce sont les idées plus que les individus qui exercent une véritable influence sur les sociétés. M. Brown s'est fait un piédestal de la question de la représentation, il l'a élevée presque à la hauteur d'une religion, et par là a pu fanatiser une grande partie de la population. Je regrette de voir non pas l'homme, mais les idées de cet homme exercer, dans les circonstances, une si grande influence sur le gouvernement.

Je vous expose ces faits pour mettre chacun en état de les connaître et de les apprécier, et en même temps de s'appuyer sur cette connaissance pour aider à faire dans le Bas-Canada une opinion aussi énergique pour repousser les mauvaises influences et les agressions. C'est en montrant que, forts de la constitution, nous en demandons les garanties et la protection pour nos droits, pour nos institutions, que nous ferons voir à nos amis du Haut-Canada, que les avantages de l'Union ne sont possibles qu'avec et dans l'égalité, et qu'en accordant à la majorité de chaque section d'avoir l'administration de ses affaires intérieures et la direction de toute législation purement sectionnelle, il ne peut y avoir de domination d'une société sur l'autre. Malgré la réaction qui s'est opérée depuis la retraite de l'administration dont je faisais partie, on doit espérer qu'il y aura assez d'énergie, assez d'union parmi nous

déclarant que je réclame après le présent parlement, le droit de rester dans la vie privée, et de pouvoir, sans le reproche d'aucun de vous, abandonner l'arène des luttes politiques. Je vous remercie de m'avoir écouté avec tant de bienveillance.

Etats-Unis.

L'armée confédérée sous les ordres du général Lee s'avance lentement mais sûrement dans le cœur des Etats-du-Nord, et aux dernières dates ses avant-postes n'étaient plus qu'à trente et un milles de Baltimore.

De petits engagements, qui ne sont que le prélude de la grande bataille qui doit décider du sort de la campagne, ont eu lieu sur différents points sans résultats marqués.

Pendant que le Sud met froidement à exécution ses plans d'invasion, le Nord perd la tête et la confiance en présence du danger où il se trouve. Lincoln n'a plus qu'à dans l'habileté à démocratiquement vantée du général Hooker, commandant en chef de la grande armée du Potomac et il vient de lui donner un successeur dans ce commandement dans la personne du général Meade, officier brave mais qui n'a jusqu'ici montré qu'à de petits corps de troupes.

L'expérience doit pourtant avoir suffisamment prouvé au gouvernement du Nord qu'il n'y a rien à gagner à changer de généraux comme de chemises. Cette impolitique ligne de conduite est précisément la cause des revers des armées du Nord. Conduite sur les champs de bataille par des généraux dont l'expérience en fait de stratégie ne datait que de quelques jours, de quelques semaines, elle n'a pas été capable de tenir, dans toutes les occasions, devant l'armée du Sud, commandée par un général qui avait fait connaissance avec plus de vingt champs de bataille.

Les deux armées qui se sont rencontrées à Bull Run, à Fredericksburg, à Antietam, vont encore se mesurer prochainement. Si, comme on le dit, elles sont de forces égales, le général Lee n'a pas eu tort de promettre à ses soldats une campagne victorieuse.

Les dépêches télégraphiques d'hier nous apprennent encore un autre changement dans un haut poste militaire. Il ne s'agit de rien moins que de remplacer le général Halleck par le général McClellan, actuellement sans commandement. Décidément le Nord n'est pas rassuré sur l'avenir, et il faut que Lincoln soit bien terrifié pour se résoudre à donner au général disgracié un pouvoir de cet importance.

Vicksburg n'est pas encore tombé, et ne tombera pas de sitôt si l'on en croit la dépêche confédérée suivante :—Le 22 le général Grant a fait une attaque sur toute la ligne, mais il n'a pas pu emporter un seul parapet. Il a été repoussé avec une perte de 10,000 hommes et est maintenant en pleine retraite.

Si cette dépêche est vraie, Grant va passer un mauvais quart d'heure, car l'armée de Johnson ne lui laissera pas opérer tranquillement sa retraite.

Messieurs les membres de l'association de prières pour les prêtres défunts sont priés d'offrir le saint sacrifice de la messe pour messire Jean-Louis Alain, curé de Bonaventure, décédé le 19 du courant à l'âge de 49 ans et 10 mois.

Archevêché, 30 juin 1863.

EDMOND LANGEVIN, Proc.,
Secrétaire.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par l'Electa.)

Le navire à vapeur *Hecla*, est passé le 29 juin à Sandy Hook.

ANGLETERRE.—Lord Palmerston a dit, dans le banquet du Lord-maire de Londres le 16 juin, que sur toutes les questions, de paix ou de guerre, d'Occident ou d'Orient la France et l'Angleterre étaient parfaitement d'accord.

La société internationale a pris des arrangements pour acheter la propriété et les droits de la compagnie de la Baie d'Indon ou donnant £300 par chaque action de £100. Le capital total de la compagnie est de £500,000. La somme d'achat sera en conséquence de £1,500,000. Un acompte de £100,000 a déjà été payé.

On attend avec anxiété des nouvelles de Vicksburg.

Dans le Parlement anglais Lord Russell a donné quelques explications au sujet des récentes saisies de navires anglais par les croiseurs fédéraux.

M. Lazard dans un comité d'élections a dit qu'il avait été tenu à Paris une conférence internationale, relativement à l'établissement d'une ligne télégraphique pour relier l'Amérique à l'Europe, par voie du Brésil et des Indes Occidentales. L'Angleterre n'a pas pris part à la conférence.

FRANCE.—L'empereur Napoléon a écrit au général Forey une lettre dans laquelle il le félicite de la prise de Puebla et répète toute intention d'imposer au Mexique un gouvernement contre la volonté du peuple.

On écrit de Liverpool au *Manchester Guardian* :

« Il est bien connu, parmi les personnes intéressées, que le capitaine Semmes de l'*Alabama*, est à la veille de planter son pavillon à bord d'un bâtiment plus important que celui qu'il commande. Le capitaine Bullock, qui depuis un an ou

plus, a surveillé dans ce pays la construction des navires destinés au service pour les confédérés, va bientôt quitter la Clyde, et se rendra très-probablement à Cardiff, avec un fort bâtiment construit en fer et destiné également aux confédérés. Le capitaine Bullock conduira ensuite le nouveau croiseur à un port dont le nom reste secret et en transmettra le commandement au capitaine Semmes. Le commandement de l'*Alabama* sera alors remis au capitaine Bullock qui le gardera jusqu'au moment où le capitaine Maffett, de la *Floride*, pourra transborder son équipage à bord du fameux navire du capitaine Semmes. La *Floride* restera alors sous les ordres du capitaine Bullock jusqu'au moment où le capitaine Jones sera nommé. Ce dernier mouvement s'explique facilement. Le capitaine Bullock est plutôt un constructeur maritime qu'un marin audacieux et expérimenté. C'est le capitaine Bullock, et non MM. Laird frères qui ont dessiné les plans de l'*Alabama* et surveillé sa construction. Naturellement les constructeurs ont eu à subir tous les reproches ou à recevoir toutes les félicitations qui ont suivi la construction du fameux 290, mais il n'y a pas le plus léger doute que ce soit le capitaine Bullock qui ait donné ses plans et qui ait surveillé la construction de l'*Alabama*. Le nouveau navire sur lequel le capitaine Semmes doit arborer son pavillon est un fort bâtiment en fer, à hélice, armé de 21 canons, et qui possède les deux principales qualités des navires de guerre : la vitesse et la force. »

FAITS DIVERS.

TEMPÉRATURE.—Il a fait ces jours derniers une chaleur étouffante. L'averse traditionnelle de la St. Pierre nous a fait défaut cette année, au grand étonnement des bonnes gens. Il y en a qui voient dans ce fait un indice prochain de la fin du monde.

L'APPARENCE DES MOISSONS.—Les campagnes commencent à souffrir de la sécheresse. Dans les endroits élevés, la pluie est tout-à-fait nécessaire. Les grains sont généralement assez bien levés partout, mais ils sont bien courts. Le foin est aussi très court et la sécheresse continue, la récolte de foin pourrait bien être aussi faible que celle de l'année dernière.

UN PLAT DE FRAISES.—L'éditeur du *Courrier du Canada* offre ses plus sincères remerciements à « Un ami de la Presse » qui a bien voulu lui envoyer de Montréal un plat de ce fruit délicieux. Les fraises étaient très vermeilles et plaisaient presque autant à l'œil qu'au palais. Nous offrons aussi nos plus sincères remerciements au capitaine Cotté, du *Montréal*, qui a eu l'obligeance de nous faire parvenir sain et sauf ce savoureux cadeau.

NOYÉ.—Lundi, jour de la St. Pierre, un homme du nom de Bernard Murphy s'est noyé en pêchant dans la rivière Montmorency. Ses compagnons essayèrent vainement de le sauver, la hauteur de la berge de la rivière à l'endroit où il était tombé étant trop considérable. Le défunt laisse une femme et une nombreuse famille.

INCENDIE.—Dimanche dernier, pendant la messe, un magnifique moulin à farine situé dans la troisième rang de l'Islet et appartenant à M. Aubert, est devenu la proie des flammes. Il n'y avait pas d'assurance.

NEIGE.—Une lettre de Métis, reçue en cette ville, dit que le 16 juin il est tombé une légère couche de neige à Matane.

BAGARRE.—Lundi, deux émigrants, le nommé J. Condon et son fils P. Condon, ont été arrêtés pour avoir cruellement maltraité un individu du nom de Timothy Lynch, au Cap Diamant. Lynch a été transporté à l'hôpital. Ses blessures sont dangereuses.

ENCORE LES ASSOMMEURS.—Lundi matin, un journalier qui passait sur les plaines d'Abraham a été assailli par une bande de ces hardis voleurs dont nous avons déjà raconté les exploits, et sommé de leur donner tout l'argent qu'il avait. Il parvint cependant à s'échapper sain et sauf et vint faire rapport du fait à la police. Dans l'après-midi, cinq de ces maraudeurs ont été arrêtés non sans peine et logés en lieu de sûreté.

CE QU'A CÔTÉ LA GUERRE AMÉRICAINE.—Voici, d'après les journaux du Sud un estimé des pertes respectives des Etats du Nord et des Etats du Sud, depuis le commencement de la guerre jusqu'au premier janvier de cette année :—Les Etats du Nord ont perdu : en tués, 43,874 hommes ; en blessés, 97,027 ; en prisonniers, 68,218 ; total, 209,119 ; ce qui ajouté au chiffre de 250,000 hommes qui ont succombé aux maladies et aux blessures, porte la perte des fédéraux à 459,115 hommes. Les Etats du Sud ont perdu : en tués, 20,803 ; en blessés, 69,615 ; en prisonniers, 22,169 ; total, 102,677 qui ajouté aux 136,000 hommes morts de maladies ou de leurs blessures porte à 238,677 hommes la perte des confédérés.

La société de St-Jean Baptiste a donné mercredi soir, son banquet annuel au Planter's Hôtel Broadway. Fondée il y a une quinzaine d'années et composée de Canadiens-Français résidant à New-York, cette société grâce aux éléments qui la composent n'a jamais cessé de prospérer. La plus franche cordialité et un entrain où le vieil esprit français perce à chaque instant présidait à la réunion de mercredi, et les discours bien sentis prononcés par plusieurs des membres, prouvent que la race française canadienne, bien que séparée de la métropole par la largeur de l'Océan et les baïonnettes anglaises conserve encore pour la France, les sentiments d'affection qu'aurait une fille exilée pour sa noble mère.—(Le *Messenger Franco-Américain*.)

—Télégramme vient d'être traduit en arabe ; il est donné en feuilleton par un journal arabe qui paraît hebdomadairement à Beyrouth, le *Hadikast Akhbar*.

HUIT MILLES ET DEMI DE PAPIER.—On a fabriqué il y a quelques jours, à la papeterie de M. Van Benthuyzen, à Cohoes, une feuille de papier large de 50 pouces et longue de 40,000 pieds. C'est une longueur d'environ huit milles et demi.

LE TOMBEAU DE DU GUÉLIN.—Une découverte intéressante vient d'être faite dans la vieille basilique de Saint-Denis. Des ouvriers employés dans les caves à des travaux de consolidation, ont mis à jour un cercueil en plomb niellé d'un riche travail ;

un premier examen donne à supposer qu'il pourrait bien contenir les restes de Du Guélin.

—Un pape est bien plus abordable que les autres souverains. Ceux qui ont vu Rome savent que l'on peut pénétrer à toute heure dans les escaliers, dans les cours, dans les appartements du Vatican, et que l'on est libre d'y rester si le Pape vient à passer. A la campagne, l'étiquette est encore moins sévère, ou, pour mieux dire, l'étiquette est oubliée. Pie IX, par exemple, se promenait à pied à Velletri, à Frosinone ; un homme du peuple et sa femme le voyant suivre à pied la rue qui passe devant leur maison, l'ont attendu de pied ferme en lui barrant presque le passage.

—Qu'est-ce que cela ? dit le Pape en s'arrêtant devant la femme qui portait un panier assez volumineux.—*Santo Padre*, répliqua l'homme, excusez-nous ; mais ma femme et moi nous vous apportons quelques jambons : vous savez qu'ils sont bons dans le pays. Vous les mangerez, car nous voulons que vous soigniez votre santé, et sur ce, la femme dépose le panier aux pieds du Pape. Pie IX, ému jusqu'aux larmes, prit une belle médaille d'or et la tendit au paysan qui refusa, et aurait fini par s'emporter si ses jambons n'eussent pas été formellement agréés.

La plupart de ces jambons furent envoyés par le Saint-Père aux communautés de la ville.

—On écrit de Londres au *Droit*, le 26 mai : « Un crime horrible a été découvert hier matin dans un des bourgs de Londres, Southwark, Borough-Road, et a produit une émotion considérable dans le voisinage. »

Dans la matinée, vers sept heures, M. Pugh, pharmacien, vit entrer chez lui un vieillard qu'il connaissait parfaitement, le nommé Thomas Leadbitter, menuisier-géomètre, qui lui apporta qu'il venait de tuer sa femme, âgée 59 ans, et son fils, âgé de 17 ans, nommé Daniel.

Le pharmacien courut immédiatement sur les lieux, après avoir fait prévenir la police et deux médecins du voisinage. Sur un lit, tout saturé de sang, gisait étendue Martha Leadbitter, la tête presque séparée du tronc par une énorme plaie qui s'étendait tout le long du coup et qui avait coupé l'artère carotide. La pauvre femme était morte, quoique le corps ne fût pas encore refroidi. Sur un autre lit de la même chambre était également étendu, baignant dans son sang, la langue pendante, les yeux ouverts et levés au ciel, mais encore plein de connaissance, Daniel Leadbitter, qui perdait son sang par une large blessure à la gorge et deux autres à la poitrine.

Les médecins donnèrent tous leurs soins au jeune homme, qui fut transporté avec toutes les précautions possibles à l'hôpital le plus rapproché. Dans une seconde chambre, on trouva un rasoir tout couvert de sang et qui avait été évidemment l'instrument du crime ; près du rasoir était un couteau à large lame, fraîchement aiguisé, mais, quoiqu'il portât quelques taches de sang, il ne semble pas que le meurtrier s'en soit servi. Rien dans le passé de ce malheureux, ni dans ce qu'on sait de ses rapports de famille avec sa femme et ses enfants, ne peut expliquer ce forfait.

Depuis son arrestation, il paraît fort accablé. On le garde à vue, de crainte qu'il n'attende à ses jours.

Son malheureux fils est mort ce matin à une heure, ayant conservé jusqu'au dernier moment toute sa connaissance, mais sans avoir pu rien dire ni rien écrire au sujet de cette horrible tragédie.

—Le *Journal du Haere* raconte l'anecdote qui suit :

On parle dans certains cercles de Paris d'une mésaventure électorale dont le héros appartient...devinez à quel département. Ce candidat, soi-disant libéral, comprenant l'élection à la mode anglaise, payait de sa personne et n'épargnait pas dans ses tournées rurales les attaques contre son concurrent, et naturellement les promesses aux électeurs. Le plus souvent il faisait sa propagande en cabriolet, inspectant les affiches, distribuant des poignées de main.

Certains jours de pérégrination, il remarquait sur son passage quelques signes d'étonnement ; il poursuivait néanmoins ses visites, lorsque, en sortant d'une maison où il avait réchauffé le zèle récalcitrant d'un électeur, l'aperçut plantée derrière son cabriolet cinq ou six personnes dans l'attitude de curieux qui lisent une affiche. Il le regarda et s'aperçut avec stupeur que cette affiche annonçait en grosses lettres la candidature de son rival, auquel il avait servi bien malgré lui d'agent propagandiste.

Le malencontreux placard avait été apposé dès le matin par un plaisant derrière la voiture, et le candidat s'était trouvé à promener à son insu pendant sept heures, dans les communes qu'il avait parcourues, les titres de son adversaire à lui être préférés.

—Le chien Beefsteak était à Rome, nous raconte la *Revue britannique*, le roi des mendiants quadruplées, comme Beppo était le roi des mendiants à deux jambes ou à une seule jambe. Beefsteak n'a pas daigné se donner la peine d'être chien d'aveugle, chien de berger ou chien de chasse ; il a vécu de ses rentes sur la charité publique.

Il était venu à Rome avec un maître polonais. Rome lui a plu et il y est resté. Il avait du goût pour les arts et s'est attaché aux artistes qui, de tous les points de l'Europe, se donnent rendez-vous aux bords du Tibre.

La plupart de ces jeunes gens fréquentent les salles du fameux restaurateur Lepre (fameux pour son macaroni et son vin d'Orvieto) et le café Greco ; Beefsteak s'était fait naturaliser parmi eux et avait gagné leur amitié. Le matin il allait leur rendre des visites dans leurs logements ou leurs ateliers, puis, à l'heure des repas, il les précédait chez Lepre et les y attendait, sûr d'être traité en convive bien accueilli. Beefsteak était devenu un véritable épicien, un gourmet achevé, et s'il ne mangeait pas beaucoup, il mangeait bien, flairait les morceaux en chien connaisseur, et n'acceptait que ce qui lui convenait. Après le dîner, il se dirigeait vers le café Greco, où il écoutait les discussions des artistes et savourait le moka et le sucre qu'on ne manquait pas de lui offrir (ces compliments du festin avaient pour lui un attrait tout particulier).

La nuit venue, il suivait un de ses amis et acceptait l'hospitalité sur un tapis ou un paillason jusqu'au lendemain matin. C'est une faveur qu'il accordait, à tour de rôle, aux élèves des académies, en reconnaissance de leur protection, et Beefsteak s'arrangeait pour ne jamais fatiguer ses hôtes par des séjours trop prolongés chez eux. On ne

l'a pas vu rester plus de deux ou trois jours chez le même artiste ; tous étaient ses amis et aucun ne pouvait se dire son maître. Hélas ! bien des grandeurs disparaissent au milieu des révolutions, et la grandeur de Beefsteak a été de ce nombre. Les orages de la révolution romaine en 1848 ont emporté Beefsteak ; on ne l'a pas revu.

—Nous trouvons dans la *Revue archéologique* du dernier mois une communication fort intéressante faite par MM. Melchior de Vogüé et Waddington, sur les résultats heureux de leur voyage en Orient. Nous citons un passage extrêmement curieux de cette communication :

« Je vous demande la permission de vous conduire à notre suite dans les montagnes qui se trouvent entre Antioche, Alep et Apanée, sur la rive droite de l'Oronte, et qui, dans les pays, sont désignées sous les noms de Dj-Riha, Dj-Ala, Dj-Alapa, et Dj-Semaïm. Je ne crois pas qu'il existe dans toute la Syrie un ensemble que l'on puisse comparer à celui que présentent les ruines de ces contrées. »

« Je serais presque tenté de refuser le nom de ruines à une série de villes presque intactes, ou du moins dont tous les éléments se retrouvent, renversés quelquefois, jamais dispersés, dont la vue transporte le voyageur au milieu d'une civilisation perdue et lui en révèle pour ainsi dire tous les secrets. »

« En parcourant ces rues désertes, ces courbes abandonnées, ces portiques où la vigne s'enroule autour des colonnes mutilées, on ressent une impression analogue à celle que l'on éprouve à Pompeï, moins complète, car le climat de la Syrie n'a pas défendu ses trésors comme les cendres du Vésuve, mais plus nouvelle, car la civilisation que l'on contemple est moins connue que celle du siècle d'Auguste. »

« En effet, toutes ces cités, qui sont au nombre de plus de cent cinquante sur un espace de 30 à 40 lieues, forment un ensemble dont il est impossible de rien détacher, où tout se lie, s'enchaîne, appartient au même style, au même système, à la même époque enfin, et cette époque est l'époque chrétienne primitive, et la plus inconnue jusqu'à présent au point de vue de l'art, celle qui s'étend du IV^e au VII^e siècle de notre ère. On est transporté au milieu de la société chrétienne ; on surprend sa vie, non pas la vie cachée des catacombes, ni l'existence humilifiée, timide, souffrante, qu'on se représente généralement, mais une vie large, opulente, artistique, dans de grandes maisons bâties en grosses pierres de taille, parfaitement aménagées, avec galeries et balcons couverts de beaux jardins plantés de vigne, pressoirs pour faire le vin, caves et tonneaux de pierre pour le conserver, larges cuisines souterraines, écuries pour les chevaux dans des places entourées de portiques, des bains élégants, de magnifiques églises à colonnes flanquées de tours, entourées de splendides tombeaux. Des croix, des monogrammes du Christ sont sculptés en relief sur la plupart des portes, de nombreuses inscriptions se lisent sur les monuments ; par un sentiment d'humilité chrétienne qui contraste avec la vaniteuse emphase des inscriptions païennes, elles ne renferment pas de noms propres : des sentences pieuses, des passages de l'Ecriture, des monogrammes, des dates, c'est tout ; mais le ton de ces inscriptions indique une époque voisine du triomphe de l'Eglise ; il y règne un accent de victoire qui relève encore l'humilité de l'individu et qui anime la moindre ligne, depuis le verset du Psalmiste gravé en belles lettres rouges sur un linéaire chargé de sculptures, jusqu'au graffiti d'un peintre obscur qui, décorant un tombeau, a pour essayer son pinceau, tracé sur le paroi du rocher des monogrammes du Christ, et dans son enthousiasme de chrétien émancipé, écrit, en paraphrasant le labarum, *toito nika*. Ceci triomphe. »

« Par un de ces phénomènes dont l'Orient offre de fréquents exemples, toutes ces villes chrétiennes ont été abandonnées le même jour, probablement à l'époque de l'invasion musulmane, et depuis lors elles n'ont pas été touchées. Sans les tremblements de terre, qui ont jeté par terre beaucoup de murs et de colonnes, il ne manquerait rien que les charpentiers et les plâtriers des édifices. »

ANNONCES NOUVELLES.

Départ de « l'Europa » pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Départ du « Montréal » pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Départ des Malles pour l'Angleterre, ligne canadienne.—J. Sewell.

Tabac!—Wells et Audy.

Instituteurs demandés.—Jean Côté.

Distribution de prix.—Séminaire de Nicolet.

Décès.

Le 28 dernier, à l'âge de 273 mois, Joseph-Edouard-Samuel, enfant de M. Frs. Kirouac.

A Maskinongé, le 15 du courant, Marie-Louise-Euphémie, fille cadette de Charles Boucher, écuyer, médecin, et petite-fille de feu Lieut-Col. Boucher, seigneur de Maskinongé et de Carleton.

A St. Jean d'Iberville, le 24 juin, à la résidence de J. Delagrave, écrivain, son fils, dame H. Delagrave à l'âge de 78 ans.

ON demande pour la paroisse des Grondines DEUX INSTITUTEURS, munis de Diplômes pour enseigner le français, dans deux écoles élémentaires. Certificats de moralité seront requis.

S'adresser, par lettre affranchie, au sousigné, JEAN CÔTÉ, Sec.-Trésorier.

1 juillet 1863. 708-3f

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON avec dépendances et jardin, sur un beau terrain situé près de l'église de St. Anne de la Possibilité, dans deux pour plus amples informations s'adresser au curé de St. Anne.

Québec, 1er Mai 1863. 639

Malle pour l'Angleterre,
PAR LA LIGNE CANADIENNE.

Bureau de Poste de Québec,
30 juin 1863.

UNE Malle pour l'Angleterre, par la ligne canadienne, sera close à ce bureau, SAMEDI, le 4 courant, à 7 h. A. M.

J. SEWELL,
Maître de Poste.

Québec, 1 juillet 1863. 710

SEMINAIRE DE NICOLET.

La distribution solennelle des prix aux élèves du Séminaire de Nicolet aura lieu MERCREDI A. M. 8 de juillet prochain. Les parents et les amis de l'éducation sont priés d'assister.

1er juillet 1863. 709-3f

TABAC! TABAC! TABAC!

AUX PRISEURS.

LES soussignés successeurs de la maison FRANKS & HALS, désirent informer le public qu'ils continuent à vendre à leur magasin de TABAC et d'ÉPICERIES les meilleurs articles dans les deux branches de commerce entre autres le FAMEUX TABAC A PRISER manufacturé d'après le procédé de feu J. S. HILL. Les soussignés désirent aussi informer le public qu'ayant établi une manufacture de tabac à priser, en cette ville, ils ont su s'assurer les services d'ouvriers longtemps dans l'emploi de M. Hill et ils sont confiants que le tabac qu'ils pourront, à compter d'aujourd'hui, offrir à leurs nombreuses pratiques de la ville et de la campagne ne le cèdera en rien à celui qu'ils leur ont fourni jusqu'à ce jour.

WELLS & AUDY,
54 et 56, rue St. Pierre.

CERTIFICAT.

Je, soussigné, certifie par les présentes que je suis dans l'emploi de MM. Wells & Audy depuis deux ans et que j'ai été dans l'emploi de feu J. S. Hill pendant neuf années ; et que pendant cette dernière période j'ai été spécialement chargé par M. Hill de la confection de son tabac à priser, dans toutes les phases qu'il a subi.

Je certifie de plus que le temps nécessaire pour la confection complète du dit tabac est de trois mois et pas plus ; et que le tabac que je puis manifester, et que je manufacture actuellement pour MM. Wells & Audy est fait exactement d'après le procédé de M. Hill sous tous les rapports, et qu'ayant le contrôle complet de la manufacture de MM. Wells & Audy de même que j'ai eu pendant neuf années celui de l'établissement de M. Hill, les produits de la manufacture dont j'ai aujourd'hui la gestion ne le céderont en rien à ceux offerts par madame Hill ou ses agents.

J. B. MAROIS.

Québec, 26 juin 1863. 702-1m

PETIT SEMINAIRE DE QUÉBEC.

La distribution solennelle des prix aura lieu LUNDI après midi, 13 de juillet, dans la GRANDE SALLE DE L'UNIVERSITÉ. Les parents des élèves, les amis de l'éducation, et les personnes munies de cartes générales d'admission sont invités à cette séance. Les mères et les sœurs des élèves pourront aussi y assister, avec une carte spéciale qu'elles se procureront au secrétariat de l'Université.

La rentrée des élèves internes pour l'année scolaire 1863-64 est fixée au TROISIÈME jour de Septembre.

Québec, 26 juin 1863. 703-2fps

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DE LEVIS.

La distribution solennelle des prix aura lieu VENDREDI après-midi, le 10 de Juillet. La séance commencera à DEUX heures. La distribution des prix sera précédée de l'examen des élèves des deux dernières classes. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont invités à cette séance.

La rentrée des élèves internes pour l'année scolaire 1863-64 est fixée au TROISIÈME jour de Septembre.

26 juin 1863. 704-2fps

COLLÈGE DE STE. ANNE.

La distribution des Prix aura lieu JEUDI, 9 juillet prochain. La séance commencera à 1 h. P. M. Le matin, un service pour M. C. F. Painchaud, fondateur du Collège sera chanté à l'église paroissiale à 9 h. A. M.

26 juin 1863. 700-3f

ECOLE NORMALE-LAVAL.

LES EXERCICES ANNUELS auront lieu comme suit :

École modèle des garçons, samedi 27 juillet. Elèves Instituteurs, mercredi, 1er juillet.

Elèves Instituteurs (aux Ursulines), vendredi, 3 juillet, à 8 heures A. M. et 1 1/2 P. M.

Aux Ursulines il faut une carte d'admission.

22 juin 1863. 694-3f

UNE INSTITUTEUR DEMANDÉE.

N'a besoin, pour l'Ecole des Ecoles, d'une INSTITUTEUR, ayant un diplôme d'Ecole-Modèle ; sachant le français et l'anglais, et capable de jouer sur l'Harmonium dans l'Eglise.

S'adresser au secrétaire, LOUIS BOUCHER, Rivière Trois-Pistoles.

22 juin 1863. 697-6f

POÈLES NOUVEAUX.

LES soussignés ont en main un bon assortiment de POÈLES d'un nouveau modèle de toutes dimensions, de toutes formes et de tous prix. Il reçoit des vieux poêles en échange.

MARCELLIN FECTEAU, Ferblantier,

Rue St. Joseph, St. Roch

Près l'Hôpital-Général.

Québec, 26 juin 1863. 701-1m-p

NOTES SUR BEAUPORT,

Par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé.

2e livraison, de 1720 à 1863, renfermant des détails très intéressants sur beaucoup de familles importantes du pays.

A vendre chez les principaux libraires.

Prix, \$2.40

22 juin 1863. 693-6f 2ps

CHARLES CATELLI

Statuaire et Plâtrier,

35—RUE NOTRE-DAME—35

OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public pour l'honneur qu'il en a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce patronage qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Etablissement le premier en Canada sous ce rapport. Dernièrement, à des prix coûteux, il a fait des Moulures pour les Statues des Apôtres

MUSIQUE D'EGLISE.

LE soussigné vient de recevoir un envoi considérable de **MUSIQUE RELIGIEUSE** (orgue, harmonium et chant) de la maison **HEUGEL & C^{ie}**, de Paris, et choisit expressément pour son établissement par

M. AUGUSTE DURAND,
Organiste au grand orgue de St. Roch (Paris).
Les amateurs de musique, et tout spécialement les membres du clergé et les organistes, sont invités à venir voir cette nouvelle musique d'église.
Voici les titres de quelques uns des ouvrages et morceaux de l'envoi :

AMOUR A JESUS-CHRIST; 40 cantiques nouveaux.—**HERMANN**.
GLOIRE A MARIE; nouveaux cantiques.—**HERMANN**.
ECHOS DU MONDE RELIGIEUX; 1 volume, contenant des morceaux choisis d'orgue et de chant, de **PALÉSTRINA, HANDEL, MARCELLO, BACH, PERGOLESI, HAYDN, MARTINI, MOZART, WEBER**, etc.
12 morceaux pour harmonium (offertoire, communications, sorties, etc.).—**NICOLA LORENZO**.
6 grandes offertoires.—**FASSY**.
LA PETITE CHAPELLE, 1 volume contenant 100 morceaux faciles pour orgue.—**BATTMAN**.
600 morceaux détachés, de différents auteurs.

—Aussi—
10 exemplaires de la méthode d'orgue—**Alexandre** à l'usage des pianistes, de **M. d'Alfred** et **Deraud** ainsi que plusieurs ouvrages classiques pour piano notamment les célèbres études de **HENRI BERTINI** jusqu'aux études de style de **CAMILLE STAMATY**, etc., etc.

LEGER BROUSSEAU.
Québec, 10 avril 1863.

A Louer.

UN CHANTIER pour la Construction des vaisseaux, avec basses nécessaires, situé à la Pointe-aux-Trembles, près de l'église.

S'adresser à
EUG. LARUE, ECR.
Sur les lieux.
.9 janvier 1863. 540-8m-p

CATECHISME de Persévérance
ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologétique, philosophique et social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'abbé **GAMME**, ancien vicaire-général du diocèse de Nevers, chevalier de l'ordre de St. Sylvestre, membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc. Septième édition, revue et augmentée de notes sur la géologie et d'une table générale des matières. 5 volumes reliés.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire
No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

LE VERSORGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'abbé **J. GAMME**, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

MANUEL des CONFESSEURS, composé 10. Du prêtre sanctifié par l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. De la pratique des confesseurs de saint Liguori; 30. Des avertissements aux confesseurs et du traité de la confession générale de **B. Léonard de Port-Maurice**; 40. Des instructions de saint Charles aux confesseurs; 50. Des avis de saint François de Sales aux confesseurs; 60. Des conseils de saint Philippe de Néri; 70. Des avis de saint François-Xavier aux confesseurs, par l'abbé **J. GAMME**, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon. Septième édition publiée en 1854. Ouvrage en 1 volume relié.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS de TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 10. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 20. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 30. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INÉDITES de la Nouvelle-France (1672-1678) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in. 12. Brochées, \$0.60 reliées \$0.90.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR, PLUMES D'ACIER de toutes les formes et de tous les prix.—Petites plumes et **Magnum-Bonum**.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

COMPAGNIE d'Assurance Maritime DE QUEBEC.

DIRECTEURS :
HENRY J. NOAD, Président.
H. DUBORD, Vice-Président.
JAMES G. ROSE, W. WYTHALL,
J. GAUDRY, J. H. CLINT,
J. B. RENAUD, E. BURSTALL,
D. D. YOUNG.

ALEXANDER FRASER, Gérant et Secrétaire.

BUREAU :
Batisses de Renaud
RUE SAINT-PIERRE.

La compagnie est maintenant prête à émettre des polices.

A. FRASER, Gérant et Secrétaire.
Québec, 21 juillet 1862. 309

ENCORE D'OR supérieure, en petites bouteilles.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

AVIS.

LE soussigné désire acheter quelques actions de **LA BANQUE NATIONALE**. Les personnes qui en ont à vendre sont priées de l'en informer.

ELZEAR BROUSSEAU,
Québec, 20 février 1863. 7, Rue Buade.

A VENDRE,
Chez MM. Brousseau & Freres,
"MES LOISIRS"
PAR
L. H. FRÉCHETTE,
Auteur de *Félix Pourté*.
—
PRIX :—broché.....\$0.50.

Journal des Maîtrises

REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

Directeurs: MM. J. D'ORTIGER & FÉLIX CLÉMENT.
Éditeurs: MM. ADRIEN LE CLERC & C^{ie}.

CE journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'éminents prélats et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et surtout en Italie et en Belgique, — a déjà consacré quelques articles au progrès de l'art musical en Canada. Chaque numéro contient une feuille de texte, et des morceaux de chant ou d'orgue, empruntés aux chefs-d'œuvre classiques, ou composés expressément par des maîtres contemporains.

Le journal paraît le 15 de chaque mois.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :
Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique :—\$4.00.—Texte seul : \$2.00.
On s'abonne, à Québec, chez le soussigné,
LEGER BROUSSEAU.

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Paraissant deux fois par mois, sous la direction de **M. JULES DUCAL**,

Auteur de *l'Histoire de l'Emigration au 19^e siècle*.
CE journal de quinzaine, publié en format in-4 sur 2 colonnes, a clos, avec son 24^e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence. Economie politique et sociale, agriculture, industrie, commerce, navigation, finances, affaires algériennes et coloniales, sciences appliquées, éducation, littérature, il a traité toutes les questions rentrant dans son cadre avec la sincérité, la liberté et la mesure qui lui rend facile sa parfaite indépendance à l'égard des partis politiques et des influences financières. Aussi, a-t-il pris rang dès la première année à côté des recueils les plus estimés.

Parmi les auteurs dont les articles ont contribué à ce succès, on peut citer :
MM. HORN et **VIOLET-LEBECQ**, confesseurs du directeur au *Journal des Débats*; **E. BRUNET**, **J. BONHOMME**, **Jules DELBRECQ**, **Jean POLLEPS**, **Hipp. DESPREZ**, **X. EYMA**, **GLUCK**, **LAFRANÇOIS**, **LEPELLETIER DE SAINT-REMI**, **Jean MACÉ**, **ANTONY MÉRAY**, **MARGOLLE**, **M. PAPK-CARPANTIER** (Mme), **RAMEAU**, **E. REYDE**, **DR. SAVARDAN**, **E. STOURM**, **S. LA TROESNE** (Mme), **DR. WARNIER**, etc.

Dans les colonies, de nombreuses correspondances suivent avec un soin particulier le mouvement colonial et commercial de la France et de l'étranger.

On sait que **M. Rameau** traite, dans *l'Economiste français*, des questions qui touchent au passé et à l'avenir de la race française sur le continent américain, et qu'il a déjà notamment écrit des articles d'un saisissant intérêt sur les Acadiens et les Canadiens.

Organe de la *Société des Etudes pratiques d'Economie sociale*, fondée et dirigée par **M. LE PLAT**, conseiller d'Etat, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres, *l'Economiste français* publie les discussions de cette Société, qui réunit l'élite des penseurs et des publicistes contemporains.

La bibliographie est l'objet d'un soin particulier. En 1862, il a été rendu compte de 50 ouvrages adressés par les auteurs ou les libraires.

On s'abonne, à Paris: rue du Faubourg Montmartre, 11.
Hors de Paris: chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

	Un an.	6 mois.
Paris.....	12 fr.	7 fr. "
Départements et Algérie.....	15 "	8 50 "
Colonies françaises.....	18 "	10 "
Etranger.....	20 "	11 "

Le tome 1^{er}, comprenant l'année 1862, forme un beau volume in-4, qui se vend 15 fr. (Dépôt chez **L. HACHETTE** et C^{ie}, 84 Saint-Germain, 77.)

VIN

ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA.

DE **A. D'ANDURAN**

MÉDECIN—PHARMACIEN.

DEPUIS des siècles des pathologistes ont cherché en vain un remède qui eût une action efficace dans le traitement de la goutte et du rhumatisme articulaire aigu et chronique, grand nombre de préparations ont été employées avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a obtenu des résultats aussi sûrs et aussi prompts le remède que j'ai composé.

N'est-il pas merveilleux en effet de voir un remède, défilant sur son lit, se trouvant dans des affreuses douleurs, se trouver débarrassé de son mal, presque immédiatement, par l'emploi de ma préparation.

Les affections goutteuses nouvelles sont guéries radicalement par l'usage de mon remède. Dans les anciennes, il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-béni.

J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au point que je ne pouvais plus visiter mes malades. C'est pour me guérir de cette maladie ou tout au moins en atténuer les progrès que je composai, après bien des essais sur moi-même, mon remède, et je puis dire avec satisfaction que j'y suis parvenu. C'est avec bonheur aujourd'hui que je peux mettre à la disposition des médecins un spécifique certain contre cette cruelle maladie.

Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France.

Le gouvernement anglais, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission médicale de la guerre en a accepté cent flacons pour être employés dans les hôpitaux militaires.

MODE D'ADMINISTRATION.

Voir les prospectus qui accompagnent les flacons. Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier; l'alimentation doit être modérée, mais sans privation. On aura le soin de se couvrir chaudement pour favoriser la transpiration que ce remède provoque.

Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire diffère peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin dans le cas de suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin soir.

Dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer les antiphlogistiques concurremment avec mon remède.

Entre autres des nombreuses observations que je possède, j'en citerais seulement quelques-unes qui feront connaître suffisamment la valeur thérapeutique de mon remède.

Voir les prospectus.

Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine.

— **A. D'ANDURAN**.

Quelques flacons ont été envoyés pour essai à la librairie de
LEGER BROUSSEAU,
Prix—\$3 le flacon—COMPTANT

SOUVENIR

CONSACRÉ A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE

M. L. J. CASAULT

PREMIER RECTEUR

DE

L'Université-Laval.

CETTE élégante brochure contient un portrait photographié de l'illustre défunt et une photographie du monument élevé à sa mémoire dans la chapelle du Séminaire de Québec.

PRIX : 50 CENTS.

A vendre par le soussigné,

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER

DES

DAMES ET DES DEMOISELLES

POUR 1863

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE et de TRAVAUX A L'AIGUILLE.

Rédigé par les sommités Littéraires et Artistiques.

Tous les abonnements partent du 1^{er} Novembre.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNEE.

LES ABONNEES reçoivent dans le courant de l'année: des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie colorée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc.

Sommaire du numéro de novembre 1862.

1. Chronique du mois, par **H. NEVIRE**.
2. La muette, par **VIENNE**.
3. Causerie d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par **MME. JULIE FERTIAULT**.
4. Modes, par **BLANCHE DE SERIGNY**.
5. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes: Taffetas d'Angleterre.—Moyen de dérouiller l'acier.—Moyen de garantir de la rouille le fer et l'acier.—Perles de roses.
6. Petits travaux de Dames.—Dessous de lampe en application de nacre (No. 1).—Bobèche allemande (No. 2).—Calotte grecque en soutache.
7. Explication de la planche de broderies.
8. Explication de la planche de patrons.
9. Explication des gravures de modes.
10. Explication de la planche de tapisserie.
11. Aquarelle.
12. Rébus.

Les abonnées recevront avec ce numéro :

- 1^o UNE FEUILLE DE BRODERIE (double format).
- 2^o UNE PLANCHE DE PATRONS pour la SAISON D'HIVER.
- 3^o Sur planche de Patrons (PETITS TRAVAUX DE DAMES).
- 4^o UNE GRAVURE DE MODES colorée.
- 5^o UNE GRAVURE DE CONFECTION et COSTUMES D'HIVER.
- 6^o UN DESSIN DE TAPISSERIE colorée.
- 7^o LA PETITE REPASSEUSE (aquarelle).
- 8^o LE JOUJOU DE BLANCHE, quadrille, par **C. SERMANE**.
- 9^o ANTONIE, polka-mazurka, par **J. ROUSSELOT**.
- 10^o LE REVE AU SON DU COR, par **C. SERMANE**.
- 11^o MIGNONNE, valse par **PAUMIER**.

Prix de l'abonnement :—\$5 par an, invariablement payable d'avance.

On s'abonne à Québec, chez

LEGER BROUSSEAU,

Agent pour le Canada.

Québec, 9 mars 1863.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de **MM. Chevalier et O. Henry**, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et **Lassaigne**, professeur de chimie à l'Ecole d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, "que l'Elixir de Guilié, préparé par **Paul Gage**, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

ELIXIR

DU

DR. GUILLIE,

LE SEUL AUTHENTIQUE,

PRÉPARÉ PAR

PAUL GAGE,

A PARIS,

Rue de Grenelle-Saint-Germain,
No. 13.

ASTHMES, CATARRHES, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poulmon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, acre, visqueuse, épaisse, qui s'est développée dans le poulmon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poulmon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui excuse une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a ÉPAUSSEMENT de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, **APOPLEXIE** et **PARALYSIE**.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guilié AVANT, PENDANT ET APRES l'ÉPAUSSEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIÈVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLERA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putride par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Elixir de Guilié préparé par **PAUL GAGE**, qui réunit, à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, QUELQUEFOIS BOURBEUSE ou ROUGEÂTRE, quelquefois même et pour ainsi dire HUILEUSE, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GÉRISON: empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Elixir de Guilié préparé par **PAUL GAGE**. GOUTTE ET RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, acre, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les aponeuroses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Elixir de Guilié préparé par **PAUL GAGE** est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissue Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Elixir de Guilié.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons : 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de **M. Guilié**, un Elixir préparé selon la formule de **Dorvault**; **M. Guilié** et ses ayant-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissue Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissue doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire.

Ce Tissue est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Névralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations séreuses et hydropiques, les Inflammations de la

plèvre et du poulmon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surexcitation du tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé.

Prix : 5 et 10 fr. la boîte, pris à Paris et 6 fr. et 11 fr. Franco pour tous les points de la Belgique.

ON TROUVE à la même adresse le **TAFETAS GOMME** de **PAUL GAGE**, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.—**Prix : 2 fr. pour la France, et 2 fr. 25 pour la Belgique.**

M. Paul Gage ayant à se plaindre de la contrefaçon, a pris la détermination d'envoyer franco son ELIXIR, son TISSU et son TAFETAS aux prix ci-dessus fixés pour toute la Belgique; les malades, en s'adressant à lui, seront donc sûrs de n'avoir que des médicaments authentiques.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

Adresses d'Affaires.

Avocats.

C. G. BERTRAND, No. 15, Rue du Pont, St. Roch.
E. DEBOUILLIER, No. 8, Rue St. Louis, Haute-Ville.

Notaires.

A. DOLPHE TOURANGEAU, No. 42, Rue St. Joseph, St. Roch.
J. B. C. HEBERT, No. 18, Rue Ste. Famille, Haute-Ville.
J. B. DELAGE, No. 15, Rue du Pont, St. Roch.

Docteurs.

A. FRED. G. BELLEAU, No. 124, Rue et Bourg St. Jean.
T. ASCHEREAU, No. 16, Rue Ste. Famille, Haute-Ville.
F. A. H. LARUE, No. 1, Rue St. François, Haute-Ville.
F. DEDEKY, No. 12, Rue St. Louis.

Dentiste.

M. POURTIER, No. 15, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Pharmaciens.

J. H. MARSH. Graines en gros et en détail. Coin des rues St. Jean et du Palais.
J. E. B. BURKE, Dispensaire de Québec. 541

Marchands de Marchandises Seches.

I. REINE FORTIN, coin des Rues du Pont et St. Joseph.
D. DEGUISE & ROY, coin des Rues du Pont et Desfossés.
J. O. BEDARD, coin des rues du Pont et St. Joseph.
F. COTE, No. 324, Rue du Pont, St. Roch.

Marchands Tailleurs.

M. McAVOY, No. 45, Rue du Pont, St. Roch.
P. MOSS, No. 6, rue St. Jean, Haute-Ville.

J. L. ILLY & C^{ie}, Rue Buade. 537
J. D. LARLINGTON, Civil et Militaire, coin des rues Buade et du Fort. 538

Manchonniers.

N. NICOL, No. 414, Rue du Pont, St. Roch.
O. C. COTÉ, coin du Gén. Wolfe. 539

Marchands Hortologers.

J. P. G. ENDRON, No. 9, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec.
CYRILLE DUQUET, No. 1, Rue la Fabrique, maison ci-devant occupée par **M. J. P. Gendron**.

Marchand de Bois.

A. ANT. PAQUET, No. 22, Rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean.

Hôteliers.

J. N. LEFRANÇOIS, No. 111, Palais.
H. HOTEL BLANCHARD, Carré Notre-Dame, Basse-Ville.

Sattiers.

B. TANGUAY, N. 14, Rue St. Nicolas, Palais.
JOS. MICHAUD, No. 34, Rue du Pont, St. Roch.

J. BELANGER, Rue St. Nicolas, Palais. A vendre: poêles de 2 et 3 étages de fantaisie de cuisine, à des prix bien modérés.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de gutta-percha.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Lib